

CRA n° 18 (2024-2025)

2^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance plénière

Mercredi 11 juin 2025

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ABSENCES MOTIVÉES	1
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
COMMUNICATIONS	2
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
COMMUNICATIONS	2
PRISES EN CONSIDÉRATION	3
QUESTIONS URGENTES	3
Question urgente de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'inquiétude des 600 employeurs du secteur associatif concernant la future réforme des APE » ;	
Question urgente de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le cri d'alarme de 600 employeurs du secteur associatif ».....	
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Christie Morreale.	
Question urgente de M. Laurent Devin à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la longue attente d'un avis de l'AWaP concernant les Récollets à Binche ».....	
Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	5
Question d'actualité de M. Julien Liradelfo à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'impact de l'exclusion des chômeurs sur les compétences du Gouvernement wallon » ;	
Question d'actualité de Mme Valérie Bluge à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la hausse réelle du nombre de demandeurs d'emploi en Wallonie » ;	
Question d'actualité de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'exclusion massive des plus de 55 ans des allocations de chômage ».....	
Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – Mme Valérie Bluge – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question d'actualité de M. Laurent Devin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le renouvellement du permis de l'aéroport de Charleroi » ;	

Question d'actualité de Mme Bénédicte Linard à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le permis unique de BSCA » ;

Question d'actualité de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rapport de synthèse des fonctionnaires délégué et technique concernant le permis unique de BSCA ».....8

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Bénédicte Linard – M. Nicolas Tzanetatos – M. François Desquesnes, Ministre – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne Laffut à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la fusion des fabriques d'église »..... 11

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Laffut – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Jean-Paul Bastin à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'encadrement des gîtes touristiques »..... 11

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne Laffut à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le soutien à Mentoring Belgium »..... 12

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Laffut – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Véronique Durenne à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les affiches hostiles au Premier ministre israélien placardées par un employé de l'AWEx basé en Inde » ;

Question urgente de Mme Rachida Aït Alouha à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'intervention du Gouvernement dans le licenciement d'un agent de l'AWEx pour acte de solidarité à l'égard des Palestiniens »..... 13

Intervenants : M. le Président – Mme Véronique Durenne – Mme Rachida Aït Alouha – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Christine Mauel à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la fusion entre les intercommunales SPI et Ecetia et l'implication financière possible d'Enodia »..... 14

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de M. Jori Dupont à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dossier des PFAS »..... 15

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'objectif de triplement des surfaces sous statut de protection fort pour 2030 »..... 16

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question d'actualité de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'alerte lancée chez les apiculteurs concernant un foyer de loque européenne »..... 17

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE..... 18

PROJETS ET PROPOSITIONS..... 18

Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi-programme, déposé à la Chambre des représentants le 27 mai 2025, et plus particulièrement son Titre 5, déposée par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 269 (2024-2025) N° 1)..... 18

Discussion générale.....	18
Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli, Rapporteur – M. Stéphane Hazée – Mme Valérie De Bue – M. Christophe Collignon – M. Jean-Paul Bastin – M. Julien Liradelfo.	
VOTES	29
Projets de motion déposés en conclusion de l’interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur les incertitudes planant sur l’avenir de la Fondation rurale de Wallonie (FRW) et sur son personnel par Mme Hanus, MM. Fontaine et Spies (Doc. 259 (2024-2025) N° 1) et par MM. Wahl et Huberty (Doc. 260 (2024-2025) N° 1).....	
	29
Vote nominatif.....	29
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Jean-Paul Wahl – M. François Huberty – Mme Alice Bernard – M. Freddy Mockel.	
Justification d'abstention.....	32
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus.	
Proposition de motion relative à un conflit d’intérêts concernant le projet de loi-programme, déposé à la Chambre des représentants le 27 mai 2025, et plus particulièrement son Titre 5, déposée par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 269 (2024-2025) N° 1).....	
	32
Votes nominatifs.....	32
LISTE DES INTERVENANTS	34
ABRÉVIATIONS COURANTES	35
ANNEXES	36

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance :

- MM. Dewez, Dodrimont et Baurain, pour raisons de santé.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l’article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l’article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J’ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret insérant des articles *2ter*, *16bis* et *18bis* dans le décret du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière, déposée par M. Devin, Mme Hanus, M. Collignon, Mme Pécriaux, M. Crampont et Mme Roberty (Doc. 262 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles 3 et 4 du décret du 2 février 2017 relatif aux aides à l’emploi à destination des groupes-cibles afin de relever à trois mois la durée minimale des contrats ouvrant droit à une aide « Impulsion » pour l’engagement de jeunes demandeurs d’emploi ou de demandeurs d’emploi de longue durée, déposée par Mmes Morreale, De Rodder, M. Fontaine, Mme Tillieux, M. Crampont et Mme Hanus (Doc. 263 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant la mise à disposition gratuite de protections menstruelles dans les bâtiments publics des villes et communes de Wallonie, déposée par Mmes Aït Alouha, Ammi, Bernard, M. Mugemangango,

Mmes Pavet et Van Walle (Doc. 264 (2024-2025) N° 1) ;

- la proposition de résolution relative au manque de présence de défibrillateurs externes automatiques (DEA) dans les maisons de repos de Wallonie, déposée par Mmes Aït Alouha, Ammi, Bernard, MM. Mugemangango, Dupont et Liradelfo (Doc. 266 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à dénoncer les crimes commis à Gaza, à reconnaître le risque de génocide et à suspendre le transit d’armes via le territoire wallon, déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1).

Je vous propose d’ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu’un s’oppose-t-il à l’ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s’y opposant, l’ordre du jour ainsi modifié est adopté.

Je vous informe que j’ai été saisi du dépôt de la proposition de motion relative à un conflit d’intérêts concernant le projet de loi-programme, déposé à la Chambre des représentants le 27 mai 2025, et plus particulièrement son Titre 5, déposée par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 269 (2024-2025) N° 1). Celle-ci a été déclarée recevable.

Conformément à l’article 119.1 du règlement, toute proposition de motion invitant le Parlement à déclarer qu’il estime qu’il peut être gravement lésé par une proposition ou un projet de loi ou de décret déposé devant une autre assemblée bénéficie de la procédure d’urgence, dès que le président du Parlement s’est prononcé sur sa recevabilité.

Par conséquent, la proposition de motion n° 269 est envoyée sous le bénéfice de l’urgence à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal qui se réunira à l’issue des questions d’actualité.

Je vous propose que la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives et la

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité se réunissent dans le même temps.

Puis-je recueillir votre assentiment sur cette proposition ?

(Assentiment)

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition pour maintenir le projet Activation sur toute la Région wallonne pour accompagner vers et dans l'emploi et la formation des personnes en souffrance de santé mentale, signée par 595 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation ;
- la pétition relative à l'état de la RN56 (route d'Ath) sur le territoire de la commune de Jurbise, signée par 83 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
- la pétition relative à l'augmentation de la taxe poubelle et la diminution de la collecte annuelle, signée par 21 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Mme De Bue, Présidente du groupe MR, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission chargée de questions européennes : M. Soupart devient membre effectif en remplacement de M. Janssen et M. Janssen devient membre suppléant en remplacement de M. Soupart.

J'en profite pour vous indiquer que nous recevrons demain en cette Commission chargée des questions européennes, à 14 heures, M. le Commissaire européen Serafin, en charge du budget au niveau de la Commission européenne. Il viendra à la faveur d'un exposé et d'un échange de vues à la rencontre des parlementaires membres de notre commission.

C'est une réunion événement – si je puis dire –, importante, en ce qui concerne notre assemblée.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que deux consultations.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis 72 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir sept notifications d'arrêt.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – En application de l'article 144.3, alinéa 4, du règlement, je vous informe que pour l'ensemble du Gouvernement, le nombre de questions écrites restées sans réponse dans le délai réglementaire depuis le début de la législature est de 12. Cela représente 0,52 % des 2 314 questions déposées. Un tableau détaillé sera annexé au compte rendu.

Les ministres restant en retard de réponses sont :

- M. le Ministre-Président Dolimont avec 1,47 % de questions sans réponse ;
- M. le Ministre Desquesnes avec 0,26 % ;
- M. le Ministre Jeholet avec 1,54 % ;
- Mme la Ministre Galant avec 1,15 % ;
- Mme la Ministre Dalcq avec 0,89 %.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par M. Devin, Mme Hanus, M. Collignon, Mme Péciaux, M. Crampont et Mme Roberty (Doc. 262 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par Mmes Morreale, De Rodder, M. Fontaine, Mme Tillieux, M. Crampont et Mme Hanus (Doc. 263 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mmes Aït Alouha, Ammi, Bernard, M. Mugemangango, Mmes Pavet et Van Walle (Doc. 264 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mmes Aït Alouha, Ammi, Bernard, MM. Mugemangango, Dupont et Liradelfo (Doc. 266 (2024-2025) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par M. Mugemangango, Mmes Aït Alouha, Ammi, MM. Dupont, Liradelfo et Mme Van Walle (Doc. 267 (2024-2025) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 262 est envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, la proposition n° 263 à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, les propositions n° 264 et n° 266 à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale et la proposition n° 267 à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

Question urgente
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de
l'Emploi et de la Formation,
sur « l'inquiétude des 600 employeurs du
secteur associatif concernant la future réforme
des APE »

Question urgente
de Mme Bénédicte Linard
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de
l'Emploi et de la Formation,
sur « le cri d'alarme de 600 employeurs du
secteur associatif »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- Mme De Rodder, sur « l'inquiétude des 600 employeurs du secteur associatif concernant la future réforme des APE » ;
- Mme Linard, sur « le cri d'alarme de 600 employeurs du secteur associatif ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, on en a déjà largement discuté, la réforme des APE suscite de vives inquiétudes. Dans un récent article de presse, la CODEF tire la sonnette d'alarme ; elle qui représente 600 employeurs de l'associatif. Elle craint des coupes sombres dans ces emplois et une suppression de plus de 250 millions d'euros sur le dos de cette politique.

Je voudrais savoir précisément ce que vous répondez à la CODEF sur ces inquiétudes. Plus généralement, qu'envisagez-vous pour cette réforme des APE ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, après les syndicats, ce sont les employeurs qui sont aujourd'hui inquiets face à votre réforme des aides à l'emploi, ces fameux APE. Aujourd'hui, 600 employeurs au sein de la CODEF se demandent à quelle sauce ils vont être mangés. Ils craignent évidemment des pertes d'emplois. Ils craignent aussi la disparition de certaines structures, entre autres le flou lié à la manière de réaliser votre réforme.

Il semblerait que les données qui servent à la répartition vers les ministres fonctionnels ne correspondent pas à la réalité. Il en ressort que certains domaines, comme les aides à domicile, seraient absents

du sujet. Certaines catégories seraient trop grandes. On parle de l'économie sociale, des PME ou encore du fait que certains domaines se chevauchent.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il ? Cela résulterait peut-être de la non-concertation avec ce secteur. Comment allez-vous ajuster le tir pour faire en sorte que ces emplois soient maintenus ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Mesdames les Députées, je m'étonne un peu de cette action étant donné que je n'ai pas été consulté, contacté, ni par courrier ni par téléphone. Mais je prends note que la CODEF a choisi sa concertation, donc j'en prendrai acte.

Par rapport à la réforme, d'abord, il y a une méthodologie et je travaille aujourd'hui avec l'ensemble des membres du Gouvernement, mais aussi avec l'UNIPSO avec qui nous avons eu de nombreux contacts – parce que je pense que la méthodologie est importante par rapport au cadastre. Je confirme que la réforme veut responsabiliser les ministres fonctionnels et que la réforme se base sur de la transparence, sur de l'équité et de la justice, sur de l'efficacité, sur de la simplification administrative.

Oui, la précédente réforme des APE a immunisé ce dispositif qui pèse 1,350 milliard d'euros. Tous les employeurs qui en bénéficient aujourd'hui de façon injuste – je vais y revenir – ont ces aides de façon indéterminée dans le temps, alors que – on le sait – ce dispositif a fait l'objet de choix partisans, clientélistes et politiques. Comment justifier, par exemple, qu'un club sportif en dispose, alors que 98 % de clubs sportifs ne disposent pas de ce dispositif et de ces aides à l'emploi ? Poser la question est y répondre.

Deuxième élément, ce sont aussi de multisubventions de différents niveaux de pouvoir. Ce sont aussi des secteurs quasi marchands. Je vais donc être très clair : je veux rassurer le secteur non marchand, les employeurs, les travailleurs, toutes celles et ceux qui sont actifs dans des secteurs qui correspondent à des besoins sociétaux prioritaires, comme je l'ai déjà dit – la petite enfance, l'aide aux personnes, l'aide aux personnes âgées, le soutien aux personnes handicapées. Je veux être très rassurant pour tout ce secteur.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Il est sans doute possible d'améliorer le dispositif actuel, mais je puis vous dire que la précédente ministre de l'Emploi, Christie Morreale, a en effet revu et corrigé le système des APE et pérennisé et sécurisé plus de 65 000 emplois. On verra votre bilan.

Tout ce que j'espère, c'est que ce n'est pas une vieille frustration de 2019, qui est encore et toujours là, et que vous avez eu six ans pour réfléchir. De grâce, ne faites pas de cette réforme, Monsieur le Ministre, une revanche personnelle.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Christie Morreale (PS). – Je suis interpellée, Monsieur le Président. Souhaitez-vous que je réponde ?

M. le Président. – Je me permets d'inviter à éviter les hors-micros.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je pense que si réforme il doit y avoir, elle doit se baser sur des données qui correspondent à la réalité. Aujourd'hui, ce que la CODEF dit, c'est qu'il y a tout un pan de la réalité qui est non pris en compte ou mal pris en compte. Vous ne pourrez pas établir ce cadastre de manière sectorielle et de manière juste si les données de base ne sont pas les bonnes.

Je vous invite à reprendre contact avec les personnes de terrain, entre autres les employeurs, pour vérifier si les données sur lesquelles vous allez travailler sont les bonnes.

Vous évoquiez la concertation. Sans doute aurait-elle été utile avant.

**Question urgente
de M. Laurent Devin
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la longue attente d'un avis de l'AWaP
concernant les Récollets à Binche »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Devin à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la longue attente d'un avis de l'AWaP concernant les Récollets à Binche ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, il y a trois ans et un jour, l'édifice des Récollets, une ancienne église désacralisée, vendue par le clergé 1 euro à un propriétaire privé, prenait feu. Mobilisation des pompiers de tous les services de la ville. Depuis lors, le propriétaire privé à côté, propriétaire du cloître, travaille et va mettre en état le site. Il reste cet édifice qui est aujourd'hui encore reconnu comme un bien classé par la Wallonie.

Je viens vers vous parce qu'il y a 11 mois, vous preniez vos fonctions. Il y a plusieurs mois, vous avez demandé un avis à la Commission royale des monuments, sites et fouilles. Depuis mars dernier, vous disposez de son avis. Vous vous êtes tournée ensuite naturellement vers l'Agence wallonne du patrimoine. Je viens vers vous trois mois plus tard. Nous sommes au mois de juin. Madame la Ministre, disposez-vous enfin de cet avis ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, la procédure a été initiée en avril 2024. La fiche patrimoniale a été élaborée par l'AWaP en février et comme le prévoit la procédure, elle a été soumise à l'avis de la Commission royale des monuments, sites et fouilles.

Effectivement, les avis divergent en la matière, ce qui fait que cette fiche est toujours en cours de rédaction. Elle sera ensuite soumise à l'inspectrice générale. Mais j'ai bien entendu le message. Je vais réactiver l'AWaP pour que le document me soit soumis dans les meilleurs délais.

En l'état, je n'ai encore reçu aucune information en la matière. J'ai juste eu écho que les informations et les avis divergeaient entre la Commission royale des monuments, sites et fouilles et l'AWaP.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Nous allons encore patienter ; le moins longtemps possible, mais nous allons encore patienter. Nous attendrons avec grand intérêt votre avis. En attendant, nous allons continuer à assurer la sécurité des citoyens tout autour de ce site.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

**Question d'actualité
de M. Julien Liradelfo
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « l'impact de l'exclusion des chômeurs sur
les compétences du Gouvernement wallon »**

**Question d'actualité
de Mme Valérie Bluge
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de
l'Emploi et de la Formation,
sur « la hausse réelle du nombre de demandeurs
d'emploi en Wallonie »**

**Question d'actualité
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de
l'Emploi et de la Formation,
sur « l'exclusion massive des plus de 55 ans des
allocations de chômage »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de :

- M. Liradelfo à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'impact de l'exclusion des chômeurs sur les compétences du Gouvernement wallon » ;
- Mme Bluge à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la hausse réelle du nombre de demandeurs d'emploi en Wallonie » ;
- Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'exclusion massive des plus de 55 ans des allocations de chômage ».

Je vous informe que M. le Ministre Jeholet répondra au nom du Gouvernement.

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, votre collègue David Clarinval était tout fier d'annoncer l'exclusion de plus de 180 000 personnes de l'aide du chômage. Il brandissait ce chiffre comme un trophée.

Derrière ce chiffre, ce sont des personnes, ce sont des amis, des voisins, des membres de la famille. Ce sont des femmes et des hommes qui, pour la plupart, travaillent déjà. Ils ont des emplois précaires, des temps partiels et des horaires morcelés. Aujourd'hui, ces personnes qui travaillent, vous allez les jeter dans la précarité simplement parce qu'elles ne rentrent pas dans le cadre que le Gouvernement veut mettre.

Pendant que le Fédéral est en train d'exclure toutes ces personnes, en Wallonie, vous voulez vous attaquer à tous les outils qui sont justement là pour remettre les gens au travail, tels que le FOREm, les centres d'insertion socioprofessionnelle ou encore les cellules de reconversion. Pendant que le Fédéral va exclure ces gens, vous allez démanteler tout ce qui est justement prévu pour les remettre au boulot.

Contrairement à ce que le Gouvernement a dit, il est prévu que cette réforme touche y compris les personnes de plus de 55 ans. Expliquez-nous comment vous allez remettre toutes ces personnes au boulot, alors que vous êtes en train de démanteler tous les outils censés les aider.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, dans la presse, la semaine passée, l'opposition annonçait une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de 10 %.

Dans une réponse, que vous avez accordée à la presse, vous nous annoncez une augmentation, certes, de 4,2 %.

Quelle est la véritable hausse du nombre de demandeurs d'emploi ? Sur quelles données vous basez-vous pour donner vos chiffres ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, la réforme du chômage et l'exclusion à partir de deux ans de chômage font l'actualité. Le Fédéral a voté le volet « Emploi » de la loi et le ministre, à cette occasion, a pu donner une série de chiffres.

Au final, même si l'on a étendu les délais, on se rend compte que plus de 184 000 personnes se retrouveront exclues, c'est-à-dire privées de revenus, d'ici juillet 2027.

Il avait été dit que la catégorie des plus de 55 ans – toutes les études montrent qu'il est plus difficile, à partir de cet âge, de se réinsérer dans l'emploi – serait épargnée, selon quelques critères. Or, la réalité est tout autre, et l'on se rend compte qu'elle ne sera pas du tout épargnée.

Demain, 35 000 travailleurs sans emploi seront tout bonnement exclus du chômage et n'auront plus de revenus. C'est beaucoup parce que cette catégorie d'âge représente au total 60 000 personnes. Plus d'une sur deux se retrouvera demain sans revenus, dans une situation plus difficile que d'autres, sans doute liée à l'âgisme dans notre société et aux discriminations liées à l'âge qui existent aussi dans l'emploi.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous ces chiffres de votre collègue fédéral ? Déployez-vous cette hypothèse des trois tiers, c'est-à-dire un tiers qui comptera sur la solidarité, un autre tiers... On ne sait pas trop, en fait. Un collègue du MR a dit hier, en commission, qu'ils travailleront au black.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Puis-je vous demander de conclure ?

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Éliane Tillieux (PS). – Non, il n'y a pas de fait personnel, car je n'ai cité personne.

M. le Président. – Puis-je vous demander de conclure, Madame la Députée ?

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre, si vous épousez cette théorie.

Comment allez-vous anticiper ce flux de personnes ? Quelles solutions et quelles mesures allez-vous prendre en Wallonie pour épargner les CPAS ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Mesdames et Monsieur les Députés, quand on parle d'emploi, de taux d'emploi, de pourcentage de chômage, il faut toujours être prudent parce qu'il y a différents chiffres et des méthodes de calcul différentes. Il y a la méthode de calcul du FOREm, qui est plus administrative, qui tient compte des chercheurs d'emploi inscrits librement ; c'est la réforme Morreale. Puis, il y a aussi Statbel, ce sont des statistiques internationales du Bureau international du travail.

Pas plus tard qu'hier, nous avons eu des chiffres. Ces derniers évoquaient 66,8 % du taux d'emploi en Wallonie, une augmentation de 0,6 % par rapport à la même époque l'an dernier. Par rapport au chômage de 7,5 %, il s'agit d'une diminution de 0,2 % par rapport à la même époque l'an dernier. Dès lors, attention aux chiffres.

Je ne veux pas rentrer dans la guerre des chiffres comme le font certains, parce que cela correspond parfois à une malhonnêteté intellectuelle. Le paradoxe est que, en Wallonie, nous avons 244 000 chercheurs d'emploi et des métiers et secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Nous avons toute une série d'entreprises – peu importe leur taille – qui ne parviennent pas à trouver du personnel, de la main-d'œuvre ayant les qualifications et compétences pour répondre à leurs besoins.

C'est vrai qu'il y a un changement de paradigme par rapport à la majorité Arizona ou Azur. Quand on parle

d'exclusion du chômage, parlons d'abord de limitation des allocations de chômage dans le temps. C'est très différent. La Belgique est un de seuls pays au monde qui maintient des allocations de chômage à durée indéterminée.

Par le passé, nous avons peut-être encouragé et trop soutenu l'inactivité par rapport au travail. Aujourd'hui, les majorités, que ce soit au Fédéral ou au régional, veulent activer les chercheurs d'emploi par rapport aux pénuries de main-d'œuvre, par rapport aux postes vacants, et pas seulement en créant des emplois publics, mais aussi privés, en faisant en sorte que nos entreprises, nos PME, accueillent plus de travail. On sait que l'on a de plus petites entreprises avec moins de travailleurs par PME que dans d'autres régions d'Europe. C'est une volonté de changement de paradigme, volonté largement assumée.

Nous ne voulons pas, par rapport à la mesure du Fédéral, rester les bras croisés. C'est ce que nous avons fait par rapport au FOREm. Nous voulons un accompagnement beaucoup plus rapide, plus personnalisé, entraînant des plans d'action obligatoires, de contrôle de ces plans d'action, des sanctions éventuelles, même si ce n'est pas l'objectif initial. C'est un accompagnement personnalisé, ne laissant personne au bord du chemin.

Peut-être cela ne vous fera-t-il pas plaisir, mais au sein du Gouvernement nous travaillons avec le ministre Desquesnes, par rapport aux CPAS, sur l'articulation du nouvel écosystème d'insertion socioprofessionnelle, de soutien de proximité que l'on va mettre en place avec le ministre Coppieters sur tout le volet « Économie sociale ». On ne va pas se rejeter la balle, on va faire en sorte que chaque personne, chaque chercheur d'emploi soit pris en compte, soit accompagné, ne soit pas laissé au bord du chemin.

C'est vrai que c'est un défi, parce que nous gérons une situation aujourd'hui. C'est un message que l'on donne pour le futur, pour les générations futures : la valorisation du travail. Aujourd'hui, pour des raisons différentes, des personnes sont dans une période relativement longue d'inactivité, cela ne sera pas évident.

Par rapport à ce public éloigné du marché du travail, soit parce que la formation n'est pas là, soit à cause de décrochages scolaires, d'absence de diplôme, mais aussi le critère de l'âge, cela fait en sorte que ce sont peut-être des publics vers lesquels les entreprises ne se tourneront pas directement. C'est pourquoi nous voulons aussi, dans les aides à l'emploi, les aides à l'embauche des entreprises, privilégier des incitants pour engager ces personnes plus éloignées du marché du travail. Le critère de l'âge est un critère important dont on tiendra bien compte.

Voilà l'ambition du Gouvernement, mais on ne doit pas fuir nos responsabilités. J'ai demandé à l'ONEM et au ministre Clarinval d'avoir les données les plus précises concernant ces chiffres et par rapport aux profils. J'ai demandé au FOREm que, dans le mois au plus tard, on puisse avoir un plan d'action pour soutenir et accompagner ces chercheurs d'emploi qui seraient in fine exclus du chômage.

Nous y travaillerons aussi avec les CPAS. Nous avons demandé au Fédéral des moyens complémentaires pour les CPAS. Nous voulons travailler en parfaite concertation.

Une dernière réforme que je compte mener, c'est le parcours unique du chercheur d'emploi. Il s'agit qu'à n'importe quel moment du parcours du chercheur d'emploi, on puisse identifier son profil, les formations qu'il a suivies, qu'il a peut être abandonnées, pour quelles raisons il les a abandonnées et qu'on puisse avoir l'accompagnement le plus personnalisé qui corresponde le plus au profil du chercheur d'emploi. C'est cela que l'on veut, c'est l'ambition que l'on veut donner sur le marché du travail en Wallonie. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, nous sommes le Parti du travail. Nous voulons que les gens travaillent, nous voulons que les gens bossent et exclure les gens n'a jamais créé aucun emploi. C'est une réalité. Aujourd'hui, vous devez dire la vérité aux gens : votre but n'est pas de créer des emplois avec ces réformes. Votre but, c'est de pousser les travailleurs à accepter n'importe quel boulot à n'importe quelles conditions. Voilà le but de la réforme du MR et des Engagés. Vous n'êtes pas le Parti du travail, vous êtes avant tout le Parti du travail précaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. Alors, j'imagine que les déclarations dans la presse de votre prédécesseuse, notre collègue Mme Morreale, ne sont pas empreintes de frustration, mais plutôt de nostalgie. Votre Gouvernement est en place depuis onze mois. Nous devons vous laisser le temps de prendre des mesures en matière d'emploi, de remise à l'emploi, mais aussi d'en mesurer les effets avec sérieux, prudence aussi, et éviter les déclarations malhonnêtes intellectuellement. La limitation dans le temps que vous mentionnez est un incitant pour permettre à un plus grand nombre de chercheurs d'emploi de retourner vers le marché du travail. Et nous le savons, le travail demeure la première protection contre la pauvreté et je vous en remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – J'entends M. le Ministre qui ne veut pas faire de guerre de

chiffres, mais j'aurais voulu une réponse à ma question à propos des chiffres, justement. Ainsi, le seul bilan qu'on peut tirer après un an maintenant de votre Gouvernement, c'est que le chômage est en hausse, que les demandeurs d'emploi sont en hausse – avec ou sans allocations, ils sont en hausse – que le taux d'emploi, que le taux de mises à l'emploi est en baisse, contrairement au précédent Gouvernement. Ce sont des chiffres qui sont vérifiés, Monsieur le Ministre. Mais vous n'en parlez pas : vous préférez éviter le sujet.

Vous savez aussi que le FOREm, aujourd'hui, ne publie plus ses comptes rendus et ces chiffres de l'emploi, c'est un choix délibéré de ne plus communiquer. Tiens, bizarrement, aujourd'hui, le Gouvernement s'éloigne des objectifs et tout cela disparaît étrangement des radars.

Il y a une vraie détérioration du marché de l'emploi. On vous attend, parce que quand il y a un emploi disponible, il y a cinq personnes qui restent aujourd'hui sur le carreau. Ça, c'est la réalité du marché de l'emploi. C'est la réalité à laquelle sont confrontés les travailleurs, avec ou sans emploi d'ailleurs. Aujourd'hui, il est grand temps de bouger. La Flandre le fait. Vous prenez souvent l'exemple de la Flandre. La Flandre enclenche des plans. Alors, Monsieur le Ministre, on attend de vous de l'ambition : bougez-vous !

M. le Président. – M. le Ministre Jeholet a la possibilité de répliquer sans obligation d'en faire usage.

**Question d'actualité
de M. Laurent Devin
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le renouvellement du permis de l'aéroport
de Charleroi »**

**Question d'actualité
de Mme Bénédicte Linard
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le permis unique de BSCA »**

**Question d'actualité
de M. Nicolas Tzanetatos
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le rapport de synthèse des fonctionnaires
délégué et technique concernant le permis
unique de BSCA »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de :

- M. Devin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le renouvellement du permis de l'aéroport de Charleroi » ;
- Mme Linard à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le permis unique de BSCA » ;
- M. Tzanetatos à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le rapport de synthèse des fonctionnaires délégué et technique concernant le permis unique de BSCA ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre, un permis est à l'étude et votre Gouvernement va devoir se prononcer sur celui-ci, qui va délivrer des autorisations et un règlement pour les 20 ans à venir. Ce permis devra prendre en considération d'un côté le développement économique, de l'autre l'environnement et enfin le cadre de vie, le bien-être de centaines de milliers de citoyens.

Les villes et communes ont été interpellées, les citoyens également. Cinq villes sur les neuf interpellées ont émis un avis négatif suite aux nuisances sonores qui ont explosé depuis 2023, suite également à l'incertitude de l'évolution de l'industrie aéronautique dans les 20 ans qui viennent. Il n'y a aucune certitude en la matière.

Je viens vers vous parce que les villes et communes n'ont pas émis un avis favorable, alors que d'autres ont

émis un avis favorable, mais conditionné. Vous allez devoir prendre position d'ici la fin du mois de juillet.

Le Gouvernement wallon va-t-il utiliser les mêmes paramètres que ceux qu'il a utilisés lors du renouvellement du permis de l'aéroport de Zaventem ? Hier, vous me disiez que le Gouvernement wallon n'a jamais dû remettre un avis. Je vous le répète encore aujourd'hui, oui, il a dû remettre un avis. J'imagine que vous avez pu approfondir la matière.

Le deuxième paramètre important pour moi, c'est que, quand on émet un permis avec des accords, des paramètres, il faut pouvoir les respecter. L'histoire nous apprend que, quand on déroge aux paramètres et aux règlements à l'aéroport de Charleroi, il n'y a pas de sanction. J'ai assez entendu ici critiquer certains pour leur laxisme. Je viens vers vous. Quand on a 2 164 dérogations, quand on a 2 164 infractions au règlement et qu'il y a zéro sanction en la matière, à quoi est-on réellement tenu ? Votre Gouvernement va-t-il intégrer cela dans le futur permis ? Merci.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce fameux rapport des fonctionnaires délégués concernant le permis unique de l'aéroport de Charleroi était attendu, il est arrivé. Ce rapport d'un peu plus de 440 pages aujourd'hui propose de donner un avis favorable pour prolonger de 20 ans le permis pour cet aéroport.

Il faut prendre en compte le fait que ceci ne fait pas que des heureux et à juste titre, Monsieur le Ministre. Les riverains, les communes, nombreux d'entre elles et d'entre eux, avaient émis des avis négatifs sur ce permis. Aujourd'hui, c'est la colère et beaucoup d'inquiétudes qui reviennent, entre autres parce que ce permis augmenterait de 50 % les vols commerciaux, mais aussi parce que des mesures se retrouvant là-dedans semblent complètement dérisoires, notamment quand on propose de supprimer les vols, par exemple entre 22 heures 45 et 23 heures. Il y a donc des éléments à prendre en compte.

C'est une question de santé publique aujourd'hui qui est sur la table avec ce permis. Je me permets de revenir vers vous à ce sujet, avec des questions très particulières de santé publique, puisqu'on touche ici non seulement à des questions de bruit, mais aussi à des questions de particules fines ; bref, toutes sortes de pollutions qui vont toucher les riverains et les quelque 600 000 personnes qui habitent dans cette zone.

Cet aéroport, en théorie de jour, compte aujourd'hui énormément d'arrivées tardives et aucune n'est sujette à sanction. Allez-vous enfin rendre ces sanctions effectives ?

Il est avéré aujourd'hui qu'il y a une pollution aux PFAS autour de cet aéroport, créée par l'activité de BSCA. Dans quelle mesure le permis prendra-t-il en compte ces différentes pollutions ?

De manière assez dingue, l'impact CO₂ ne prend pas en compte les activités des vols, mais uniquement les infrastructures. Comment est-ce possible ? Comment allez-vous prendre en compte cet impact carbone ?

Enfin, quelle est la suite du dossier dans le chef du Gouvernement ?

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, mes collègues ont évoqué le cadre. Nos aéroports régionaux, ici plus spécifiquement l'aéroport BSCA, sont des outils essentiels en termes de développement économique et d'emploi. On a évoqué la question de l'emploi précédemment. La région de Charleroi, une des métropoles, est notamment très impactée par le manque d'activité et de mise à l'activité des citoyens wallons.

Force est de constater que l'on doit prendre en compte l'usage et l'outil dans toutes ses facettes. On a évoqué l'aspect environnemental, cela va de soi. C'est un enjeu transversal à l'ensemble des politiques de ce Gouvernement. On a parlé de l'emploi, je le répète, mais on parle également de rayonnement de la Wallonie. Si les gens savent où est Charleroi, c'est en ce compris grâce à l'aéroport, et pas seulement à la bonhomie de ses habitants et à l'ambiance qui y règne.

Nous avons eu un rapport de synthèse du fonctionnaire délégué. Il englobe et approche l'ensemble de ces facettes. Il doit et est censé poser les jalons pour nourrir votre réflexion quant au futur permis unique qui devra être délivré.

Au regard de ce rapport, pensez-vous que l'ensemble de ces enjeux sont considérés à leur juste valeur pour permettre à notre outil wallon, à notre outil régional, de continuer à se développer correctement, en prenant en compte les intérêts des riverains, les intérêts environnementaux et sociaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame et Messieurs les Députés, comme ministre du Territoire, mes services sont en charge d'instruire le dossier. J'ai bien reçu il y a quelques jours le rapport de synthèse rédigé par le fonctionnaire délégué et le fonctionnaire technique. Il s'ouvre à partir de ce moment-là un délai de 60 jours pour prendre une décision.

Je présenterai dans les prochaines semaines au Conseil des ministres une proposition de décision dans le cadre de ce permis, sur base du rapport de 442 pages. Vous comprendrez que je ne vais pas commenter en direct ce rapport de 442 pages. Il s'instruit conformément aux règles des permis uniques en Wallonie.

Nous devons prendre en compte et trouver un équilibre entre – beaucoup l'ont répété – le développement économique, la protection de la santé humaine et la dimension environnementale. C'est ce travail que nous menons en toute sérénité pour trouver une décision équilibrée qui permette de répondre à la sollicitation effectuée aujourd'hui.

L'échéance, c'est le 27 juillet. Nous y travaillons de façon active, et nous aurons l'occasion d'en échanger avec les collègues du Gouvernement prochainement.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Messieurs les Députés, tout a été dit par mon collègue, François Desquesnes. Je ne commenterai pas non plus ce rapport de 442 pages qui est à l'instruction pour le moment. Comme l'a dit mon collègue, le Gouvernement prendra cette décision en temps et en heure.

Je rappelle que la DPR – l'accord du Gouvernement – entend soutenir les aéroports dans le cadre du renouvellement de leur permis, dans le respect du PDLT – le Plan de développement à long terme des aéroports. Ce dernier assure l'équilibre entre le développement socioéconomique, la santé des riverains et la protection de l'environnement.

Je ne serai pas plus longue. Je conclurai en disant que s'il y a bien quelque chose dont les aéroports ont besoin, c'est de sécurité juridique et de prévisibilité.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre Neven, la sécurité juridique est essentielle pour les décisions du Gouvernement. La sérénité, Monsieur le Ministre Desquesnes, c'est ce que demandent des centaines de milliers de riverains. Le développement économique est important. Nous avons besoin d'emplois et nous avons entendu les chiffres qui ont encore été cités aujourd'hui.

Je vous demande, quand vous prendrez votre décision, qu'elle soit accompagnée de sanctions si les règlements ne sont pas respectés. Ce laxisme a fait défaut jusqu'à présent et il n'est pas possible. Je vous demande donc d'y mettre un terme.

Nous attendrons la décision du Gouvernement pour la fin du mois de juillet et nous lirons attentivement les

considéranants de votre décision, mais également le juste équilibre entre le développement économique, l'environnement et le cadre de vie de nos citoyens parce qu'ils le méritent bien. Ce cadre de vie est porté par les bourgmestres socialistes, mais également Engagés et MR, qui ont émis un avis négatif à travers leur collège communal par rapport à ce permis.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'avais trois questions. Vous auriez pu y répondre sans commenter les 442 pages du permis. Vous auriez pu dire que vous alliez avoir une attention sur les polluants éternels que sont les PFAS autour de l'aéroport. Vous auriez pu dire que vous auriez une attention sur l'impact carbone dans votre décision et que vous alliez rendre les sanctions effectives. Vous ne l'avez pas fait aujourd'hui, mais vous auriez pu le faire. Cela laisse des craintes potentielles quant aux décisions que vous prendrez.

Votre Gouvernement et vous-même avez un devoir, dans la décision que vous allez rendre et qui ne sera pas anodine, de protection de l'environnement et de la santé des 600 000 personnes présentes dans la zone survolée par cet aéroport. Pour rappel, 600 000 personnes, c'est 16 % de la population wallonne, Monsieur le Ministre. Les écologistes vont attendre de vous que vous protégiez tant l'environnement que la santé dans votre décision.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Je remercie Mme et M. les Ministres d'avoir répondu aux questions.

J'ai parcouru le rapport de manière assez attentive et je vous dirai simplement qu'il balise les différents enjeux : les enjeux environnementaux, l'enjeu du cadre de vie, comme l'a dit M. Devin, et surtout l'enjeu économique. La conclusion, c'est que l'on doit pouvoir arriver à trouver le point de convergence entre tous ces enjeux. Les acteurs principaux, à savoir l'aéroport et sa direction – le directeur vient de changer il y a peu –, sont conscients qu'ils doivent améliorer le cadre de vie à travers la technicité du secteur, mais aussi à travers une série de mesures.

À partir du moment où tout le monde est d'accord sur les différents enjeux, on doit pouvoir faire en sorte de maintenir un outil économique aussi important qui crée des milliers d'emplois dans la région de Charleroi, tout en veillant à faire sa part au niveau environnemental, mais aussi au niveau du cadre de vie. Espérons avoir un cadre juridique clair à travers ce permis unique qui puisse rassurer tout le monde et permettre de savoir vers où l'on va.

**Question d'actualité
de Mme Anne Laffut
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la fusion des fabriques d'église »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Laffut à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la fusion des fabriques d'église ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, le débat sur la réforme du financement des fabriques d'église n'est pas nouveau et a déjà fait couler beaucoup d'encre. Votre prédécesseur l'a d'ailleurs annoncé à de multiples reprises lors de la précédente législature.

Pourtant, aujourd'hui, je suis comme sœur Anne et je ne vois rien venir, alors que cette réforme est indispensable.

Quelle est votre position ? Pouvez-vous nous dire si des concertations ont déjà été entamées sur le sujet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, c'est le décret impérial du 30 décembre 1809 qui règle les fabriques d'église. Reconnaissons-le tous, dans nos communes, force est de constater que cette réglementation a un peu vécu. Nous sommes aujourd'hui au XXI^e siècle.

Je me réjouis que la Déclaration de politique régionale contienne des principes clairs. Deux objectifs : la modernisation et la concertation. Cette modernisation et cette concertation sont évidemment indispensables, mais cinq balises sont également fixées dans la Déclaration de politique régionale. Je ne vous ferai pas l'injure de les définir, mais elles constituent la feuille de route qui est la mienne.

Dès lors, j'ai entrepris, au cours de l'automne dernier, de rencontrer l'ensemble des chefs de culte, des représentants du temporel des différents cultes reconnus en Belgique. Tous m'ont fait part de leurs situations, de leurs vécus, qui sont différents – forcément –, de leurs attentes et de leurs besoins. Tous ont manifesté leur volonté de travailler avec les autorités publiques en Wallonie pour trouver un nouveau cadre adapté à leurs réalités différentes. C'est bien là-dessus que je travaille avec mes équipes, nous en sommes en train de construire un projet de réforme de cette loi, de ce décret impérial du 30 décembre 1809.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, en effet, ce n'est pas neuf. Je me réjouis que la concertation ait commencé. L'ancien ministre avait reçu depuis 2019 plus de 20 questions parlementaires sur la réforme du financement du culte et des fabriques d'église. Depuis 2020, il annonçait une réforme imminente. Je me réjouis que la concertation ait pu commencer.

La DPR avait déterminé plusieurs balises ; je me permets simplement de vous demander d'être attentif à la réalité afin de ne pas devoir subir des décisions de certains cultes. Au final, on n'a pas la maîtrise, mais ce sont les pouvoirs locaux qui doivent prendre en charge ces financements et ces coûts qui sont bien souvent exorbitants. Merci pour votre réponse ; on attend la suite avec impatience.

**Question d'actualité
de M. Jean-Paul Bastin
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'encadrement des gîtes touristiques »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bastin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'encadrement des gîtes touristiques ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, depuis 2023, les communes ont l'opportunité de réguler un peu mieux l'ouverture des gîtes touristiques. En effet, jusqu'à cette date-là, elles n'avaient qu'une compétence de conformité par rapport à l'attestation de sécurité incendie. Depuis 2023, elles ont une compétence d'opportunité. Plusieurs communes sont face à un phénomène que l'on peut qualifier de surtourisme. Si le tourisme, en soi, amène quelque chose d'éminemment positif, trop de tourisme, trop de gîtes créent des déséquilibres dans certains villages, avec des problèmes de nuisances sonores et de cohésion sociale, une pression sur l'école fondamentale qui peut être présente, ou simplement de jeunes ménages qui n'ont plus accès à l'acquisition d'habitations parce que les prix sont artificiellement tirés vers le haut. Nous voyons encore, dans de nombreux conseils communaux, des débats par rapport à ces réglementations.

Monsieur le Ministre, deux ans plus tard, avez-vous déjà un premier bilan par rapport à cette mesure et cette opportunité laissée aux communes ? La sécurité juridique de ce type de mesures est-elle suffisante par rapport à d'éventuels recours de personnes déçues par la

décision du collège ? Pouvez-vous faire le point sur le nombre de communes qui veulent encadrer leur tourisme vers un tourisme de qualité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, votre question est une question effectivement prégnante dans de nombreuses communes de Wallonie qui présentent une attractivité touristique. C'est vrai, les plateformes de logements touristiques en ligne offrent des perspectives de développement et aussi, il faut être concret, de gains substantiels pour leurs propriétaires et mettent une pression – à tel point que certaines villes, de grandes villes touristiques, ont mis en place des réglementations très strictes par rapport à ce type de logements en Belgique et en Wallonie.

En effet, Monsieur le Président, début 2023, lorsque vous étiez ministre en charge de l'Aménagement du territoire, vous avez rendu obligatoire le fait de transformer un logement en location touristique soumis à permis. C'est une très bonne chose parce que cela redonne aux autorités locales la compétence pour agir sur leur territoire.

Parallèlement, vous avez lancé un travail au sein de la Conférence permanente du développement territorial pour établir un guide et des outils d'aide à la décision pour les communes. Ce guide, qui a été clôturé fin mai par la CPDT, explique aux communes comment poigner correctement dans cette compétence pour gérer l'attractivité touristique.

Il s'agit ici de concilier le développement touristique, dont certaines de nos communes ont besoin, avec la capacité à gérer le territoire, notamment l'offre de logements accessibles pour les habitants d'un territoire donné. C'est un équilibre à trouver et c'est un travail complexe qui nécessite de la nuance, mais les outils d'aménagement du territoire permettent ce type de travail. Nul doute que nous aurons l'occasion d'y revenir de façon détaillée.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les différents éléments.

Nous nous réjouissons de recevoir ce guide pour les communes afin d'accompagner et encadrer au mieux ce développement touristique, sachant que certains villages peuvent être soumis à cette pression touristique particulièrement importante et d'autres pas.

Il convient donc d'avoir un outil sur mesure qui permette à nos échevins de l'Aménagement du territoire

d'utiliser cette compétence au mieux dans l'intérêt de leur commune.

**Question d'actualité
de Mme Anne Laffut
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de
l'Emploi et de la Formation,
sur « le soutien à Mentoring Belgium »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Laffut à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le soutien à Mentoring Belgium ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, Mentoring Belgium est une nouvelle coalition d'acteurs belges du mentorat pour l'emploi. Elle est active dans les trois Régions de notre pays.

Pour rappel, le mentorat consiste à créer un duo entre un chercheur d'emploi et un bénévole expérimenté. Le mentorat a déjà prouvé son efficacité, notamment pour un public relativement éloigné du marché de l'emploi.

L'objectif de cette nouvelle coalition est d'accompagner 17 000 demandeurs d'emploi et d'en emmener 10 000 vers l'emploi d'ici à 2030. Pour ce faire, elle a besoin d'un cadre légal et elle a sollicité un financement structurel auprès du Gouvernement fédéral.

Quelle est votre position au sujet du mentorat ? Pensez-vous que c'est un outil indispensable dans la politique wallonne de l'emploi ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, comme indiqué tout à l'heure, les défis sont énormes pour accompagner et encadrer au mieux les chercheurs d'emploi par rapport à leur profil et à leurs besoins spécifiques. Il est clair que l'on ne peut se passer d'aucun dispositif, d'aucun opérateur ou d'aucune initiative qui conduirait à ramener des chercheurs d'emploi – a fortiori, éloignés du marché du travail – vers le marché du travail.

Le mentorat est un encadrement très personnalisé et spécifique qui a tout son sens parce qu'il permet à un travailleur, une personne plus expérimentée, de transmettre son expertise et son savoir-faire, dans des secteurs qu'il connaît bien, dans des métiers souvent techniques, dans des métiers manuels. Cela peut aussi susciter des vocations chez des chercheurs d'emploi.

Oui, le mentorat fait évidemment l'objet de toute notre attention.

Comme vous l'avez dit, cette fédération s'adresse au Fédéral pour avoir un financement pérenne. Cela ne veut pas dire que, au niveau de la Région, nous ne nous intéressons pas au mentorat et de voir notre façon de collaborer à travers un cadre, à travers des règles, à travers des indicateurs d'impact et de résultats, et voir comment le secteur privé et le secteur associatif qui travaille au mentorat peut être associé à la réflexion.

Nous travaillons avec le FOREm pour voir comment il est possible de fixer un cadre, en collaboration avec le Fédéral.

Le mentorat est certainement une formule, un dispositif qui permettra de remettre des chercheurs d'emploi sur le marché du travail à travers un accompagnement spécifique et très personnalisé.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui me réjouit, parce que, vous l'avez rappelé, les défis sont nombreux et l'on ne peut se passer d'aucune initiative intéressante.

Une étude a par ailleurs montré que 1 euro investi dans le mentorat générerait 18 euros d'économie publique. C'est un élément important, outre le fait que les accompagnements réduisent aussi la durée du chômage, les dépenses sociales et favorisent l'intégration.

**Question d'actualité
de Mme Véronique Durenne
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de
l'Emploi et de la Formation,
sur « les affiches hostiles au Premier ministre
israélien placardées par un employé de l'AWEx
basé en Inde »**

**Question urgente
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de
l'Emploi et de la Formation,
sur « l'intervention du Gouvernement dans le
licenciement d'un agent de l'AWEx pour acte de
solidarité à l'égard des Palestiniens »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité et la question urgente à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- Mme Durenne, sur « les affiches hostiles au Premier ministre israélien placardées par un employé de l'AWEx basé en Inde » ;
- Mme Aït Alouha, sur « l'intervention du Gouvernement dans le licenciement d'un agent de l'AWEx pour acte de solidarité à l'égard des Palestiniens ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Véronique Durenne (MR). – Monsieur le Ministre, nous avons appris que des affiches de style avis de recherche, comme on le voit parfois dans les westerns, ont été apposées en Inde, à New Delhi. Selon la police, il s'agirait d'un diplomate belge travaillant à l'AWEx, qui aurait apposé ses affiches sur des poteaux électriques dans le quartier des ambassades de New Delhi.

Une enquête est en cours. On évoque un éventuel contact entre le ministre des Affaires étrangères en Inde et son homologue en Belgique.

Au-delà du fait, il s'agit d'un comportement contradictoire avec les valeurs, le principe de neutralité qui est cher à l'AWEx.

Nous avons appris hier par voie de presse que ce travailleur aurait été licencié. J'aurais voulu connaître votre avis, votre regard sur ce dossier, sur les conséquences éventuelles et savoir si vous pouviez aujourd'hui nous confirmer ces informations qui ont été révélées par la presse.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, l’agent de l’AWEx a été licencié hier. Cet agent a affiché des avis de recherche concernant Benyamin Nétanyahou, Premier ministre du Gouvernement israélien, qui est sous mandat d’arrêt.

Les autorités wallonnes ont réagi rapidement et fermement. Action-réaction. Par contre, Monsieur le Ministre, par rapport au génocide, on n’a pas eu une réaction rapide et ferme. Par rapport à l’arrêt des échanges commerciaux avec le Gouvernement d’extrême droite qui commet ce génocide, nous n’avons pas eu une action rapide et ferme.

Allez-vous enfin formuler une position ferme et dénoncer le génocide et l’arrêt du génocide et arrêter tous les échanges avec cet État, ce gouvernement d’extrême droite qui bafoue le droit international ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation. – Mesdames les Députées, il ne m’appartient pas ici, en tant que ministre de tutelle de l’AWEx, de me prononcer sur le fond du conflit israélo-palestinien. Par ailleurs, il est vrai qu’un agent de l’AWEx aurait collé des affiches partisans près de l’école de l’ambassade américaine. C’est un fait. Il y a eu une prise de connaissance de la part des autorités fédérales et wallonnes par rapport à ce fait – le ministre des Affaires étrangères, le ministre-président et moi-même. Un agent de l’AWEx, un diplomate, n’a pas à s’exprimer de façon personnelle. Il n’a pas le droit à s’exprimer en son nom. Je pense qu’il a un devoir de réserve et de neutralité.

Quand on représente une institution de notre pays ou de notre Région, on doit incarner cette institution, on doit la servir et l’on doit la respecter. J’ai demandé un rapport circonstancié à l’AWEx par rapport à ces faits. Une procédure a été entamée. Je vous confirme aujourd’hui que cet agent ne fait plus partie du personnel de l’AWEx.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Vous confirmez bien que des affiches ont été apposées avec le portrait du Premier ministre israélien. C’est un fait qui est tout à fait en contradiction avec le principe de neutralité défendu par l’AWEx. Vous avez réagi de suite en demandant un rapport circonstancié. Des mesures ont été prises immédiatement, ce que vous confirmez avec le licenciement de cet agent.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, vous ne vous prononcez pas sur le génocide ;

qui ne dit mot consent. Il s’agit encore de réponses à géométrie variable.

**Question d’actualité
de Mme Christine Mauel
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l’Économie, de l’Industrie, du Numérique, de
l’Emploi et de la Formation,
sur « la fusion entre les intercommunales SPI et
Ecetia et l’implication financière possible
d’Enodia »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de Mme Mauel à M. Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation, sur « la fusion entre les intercommunales SPI et Ecetia et l’implication financière possible d’Enodia ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, Sudinfo a annoncé que deux intercommunales sur le territoire de la province de Liège, la SPI – active dans le développement économique – et Ecetia – active dans le foncier immobilier public – ont entamé un processus de fusion dans le but de rationaliser les moyens et de débloquer les projets de développement économique de, par exemple, l’extension du zoning des Hauts-Sarts.

L’article de presse annonçait un possible investissement financier de la part d’Enodia dans ce projet de fusion. Monsieur le Ministre, quel regard portez-vous sur cet investissement éventuel de la part d’Enodia ? Que pensez-vous de la fusion projetée des deux acteurs actifs en province de Liège ? Comment cette fusion va-t-elle s’intégrer dans la stratégie wallonne pour renforcer le développement économique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, même si j’ai en charge l’Économie au niveau de la Région wallonne, cette question relève plus des opérateurs et des autorités locales, que ce soit à travers les intercommunales Ecetia, SPI ou encore Enodia.

Quand on parle d’activité économique, on a besoin d’opérateurs, qu’ils soient régionaux, provinciaux ou communaux, d’acteurs qui ne sont pas redondants ni concurrents, parce qu’il s’agit toujours d’argent public. On doit prôner une lisibilité, une cohérence et une efficacité dans le développement d’une région.

Cette fusion annoncée dépend plus d'un accord provincial au niveau liégeois. Je m'en réjouis. Ce serait faux de dire que je ne m'en réjouis pas, puisque j'ai un peu contribué à cet accord provincial.

On a tout intérêt à faire en sorte que nos opérateurs puissent créer un effet levier pour le développement économique. Ce sont deux intercommunales aujourd'hui, avec une vocation immobilière, que ce soit à travers des parcs d'activité économique ou de l'immobilier communal. Je vois d'un bon œil ce rapprochement.

À d'autres niveaux et dans d'autres régions, le rapprochement et la rationalisation de certains opérateurs sont une bonne chose, que ce soit dans le cadre du développement économique ou dans d'autres secteurs. Je ne vais pas m'exprimer au nom d'autres ministres fonctionnels, mais des tas de secteurs en Région wallonne seraient plus efficaces s'il y avait une rationalisation et une simplification du paysage des opérateurs en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. J'entends que cette fusion est porteuse d'espoir pour une gouvernance territoriale plus lisible et plus efficace. Elle soulève des questions fondamentales quant à sa structuration financière et stratégique à long terme.

Question d'actualité

de M. Jori Dupont

à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dossier des PFAS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dupont à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le dossier des PFAS ».

Un petit mot d'explication, vous savez que les PFAS ont été abordés en Commission hier assez largement. L'élément qui rend éligible cette question d'actualité est la lettre ouverte publiée par 20 scientifiques plus récemment, c'est-à-dire après le dépôt des questions orales.

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre, je ne voulais pas refaire tout le débat d'hier – il était large et conséquent –, mais faire un focus sur un élément plutôt discret, qui est passé de manière discrète. En soi,

il est assez explosif sur la problématique des PFAS de manière générale.

Il faut prendre un peu de hauteur et revenir au niveau européen, puisqu'en 2026 la fameuse norme des 100 nanogrammes par litre sera d'application sur l'ensemble du territoire européen. On sait que cette norme est trop élevée. Soyons clairs, c'est le résultat d'influences de multinationales de la chimie. Ce n'est pas un résultat scientifique qui a établi cette norme de 100 nanogrammes.

Rappelons aussi que les PFAS sont ces polluants éternels qui ne se dégradent pas et qui s'accumulent dans le sol, dans l'eau et également dans le corps humain. Cela provoque des cancers, des troubles hormonaux ou des problèmes immunitaires.

Cette semaine – cela a été dit par M. le Président –, il y a eu une alerte de 20 scientifiques de renom à l'échelle européenne qui alertent sur un groupe de travail européen qui cherche à changer la définition des PFAS. Quand on le dit, cela peut sembler un peu technique. Ce qui se passe derrière, si l'on change la définition des PFAS, c'est que l'on peut influencer notamment sur le teflon – les fameuses poêles en teflon – ou certains gaz fluorés – les gaz fluorés que l'on peut retrouver dans l'air conditionné ou dans nos réfrigérateurs –, de façon à ce que ces éléments ne soient plus régulés par la législation européenne.

On veut sortir ces éléments-là pour en faire autre chose que des PFAS alors que, évidemment, c'en est. Derrière ce groupe de travail, il y a des multinationales, notamment Solvay, Solvay qui est quand même une multinationale très connue dans notre territoire, qui est responsable de pollution en PFAS, notamment en Italie.

Monsieur le Ministre, quel camp allez-vous choisir ? Allez-vous choisir le camp de la santé ou celui des lobbyistes de la chimie ? Allez-vous vous opposer à cette tentative, à cette manœuvre des multinationales ?

M. le Président. – La parole est M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, nous en avons déjà débattu beaucoup hier. En tout cas, l'interdiction envisagée de l'ensemble des PFAS par l'Agence européenne des produits chimiques est une proposition ambitieuse et innovante. Je pense qu'il faut l'entendre. Et pourquoi proposent-ils cela ? Parce qu'ils savent très bien que ce sont l'ensemble des PFAS qui persistent dans la nature et ne sont pas biodégradables – on le sait très bien – et puis il y a une toxicité avérée ou réelle sur la santé humaine.

Les 20 scientifiques que vous nommez disent « Attention ! Oui, mais on pourrait en effet déclasser certaines molécules chimiques ». Et c'est vrai, c'est le

jeu des lobbyistes. Cela fait partie du débat. Lorsqu'il y a de futurs textes européens, les lobbyistes sont là et les lobbyistes chimistes en l'occurrence. Ils disent attention, dans certaines molécules – on parle des fluoropolymères essentiellement – et ces fluoropolymères n'ont pas les mêmes caractéristiques : ils sont non solubles. Et si vous les ingérez, vous n'allez pas les dégrader, vous allez les expulser. Dès lors, si vous mangez un bout de votre casserole en teflon, en gros, elle sera rejetée. C'est l'image qu'ils communiquent. Dès lors, ils disent attention, toutes ces molécules ne peuvent pas être classées de la même catégorie.

Vous comprenez bien, Monsieur le Député, vous le savez, qu'il y a beaucoup de zones d'ombre en termes de connaissances scientifiques sur toutes ces molécules. Je pense que sur 1000 molécules dont on parle, il n'y en a même pas une vingtaine pour lesquelles on a les connaissances sur la toxicité.

Par contre, par rapport à ces polymères, on sait qu'il y a une toxicité environnementale au moment de leur production et au moment de leur mise en décharge, voire de leur incinération. Quoiqu'il en soit, il faut travailler sur la recherche. Il faut documenter les choses calmement. Vous savez très bien que les comités REACH nationaux, eux, sont très vigilants et le comité belge est très vigilant. Il va bien suivre les travaux. On sera bien sûr très attentifs aux choix qui seront faits au niveau européen. Cependant, notre démarche à la Région wallonne a toujours été la même : documenter les choses, être transparent avec la population bien sûr, et prendre la vision de santé publique lorsqu'on devra prendre des décisions.

Quoiqu'il en soit, soyez rassurés : les lobbyistes sont là, mais les scientifiques aussi sont là pour documenter les choses. Et c'est bien sûr de cela que l'on va tenir compte dans nos avis. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre, j'entends bien vos bonnes intentions, par contre, j'ai quand même des doutes. D'abord parce que vous ne faites pas vraiment un choix, vous laissez les deux portes ouvertes, autant aux lobbyistes qu'à la science. Et n'oubliez pas que j'ai bien réécouté le reportage de *#Investigation*, plusieurs fois d'ailleurs, parce que vous m'avez mis le doute hier, mais j'ai bien réécouté ce reportage où cela est très clair. Vous dites que votre partenaire de majorité ne vous a pas suivi sur des normes contraignantes sur les PFAS les plus dangereux. Et vous pouvez encore faire le choix de la science, mais vous avez un partenaire qui a choisi le camp des lobbies de la chimie. On espère bien que vous ne les suivrez pas, mais on a quand même des doutes.

**Question d'actualité
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'objectif de triplement des surfaces sous
statut de protection fort pour 2030 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Goffinet à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'objectif de triplement des surfaces sous statut de protection fort pour 2030 ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la semaine dernière, vous avez posé un geste fort en matière de biodiversité et de préservation de la nature, puisque votre objectif est de passer de 2 % à 5 % pour les zones sous statut de protection fort, et ce, d'ici 2030. Alors cela me réjouit et c'est vraiment un effort important puisque cela concerne plus de 53 000 hectares. C'est un triplement de la situation actuelle.

Lors de ce gouvernement thématique, vous avez présenté votre stratégie et cette stratégie se fera notamment en collaboration avec le ministre Desquesnes pour le volet Aménagement du territoire et le volet Pouvoirs locaux.

Madame la Ministre, quels sont les actions, les leviers que vous souhaitez mettre en place pour atteindre cet objectif et comment cette stratégie va-t-elle s'articuler avec les acteurs publics locaux pour atteindre ce fameux objectif ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, merci pour votre question qui me permet de revenir sur l'objectif de la Déclaration de politique régionale – le mien, en tant que ministre de la Nature – de mettre 5 % des surfaces sous statut de protection fort d'ici 2030.

En effet, le Gouvernement wallon a rappelé son engagement pour la nature lors du Gouvernement thématique du 5 juin. Par exemple, comme vous le dites, le ministre Desquesnes a montré son soutien pour remplir cet objectif au niveau de ses compétences Aménagement du territoire et Pouvoirs locaux.

Dans cette note au Gouvernement wallon, une série de leviers sont identifiés, dont la stratégie restauration biodiversité, travailler avec des partenaires privés... Une bonne partie de notre forêt wallonne est publique. Voilà autant de leviers que vous pouvez découvrir dans ma note au Gouvernement wallon.

Soyez assurée de mon engagement et de celui de tout le Gouvernement pour atteindre cet objectif.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – C'est vrai qu'avec une question d'actualité, on ne sait pas brosser toute une note qui a été développée au Gouvernement.

En tout cas, 5 %, c'est vraiment une bonne nouvelle. Cet objectif à atteindre est vraiment ambitieux.

Nous serons à vos côtés pour atteindre cet objectif. Il est vraiment essentiel de travailler dans la transversalité, mais aussi avec les acteurs de terrain, les acteurs publics, pour atteindre l'objectif ambitieux que vous avez fixé.

Nous suivrons attentivement ce dossier.

**Question d'actualité
de M. François Huberty
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'alerte lancée chez les apiculteurs
concernant un foyer de loque européenne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'alerte lancée chez les apiculteurs concernant un foyer de loque européenne ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, en mai dernier, à Viroinval, un foyer de loque européenne a été détecté au sein d'un rucher suite à un prélèvement de l'AFSCA.

Comme vous le savez, Madame la Ministre – j'espère l'apprendre à certains collègues –, il s'agit d'une bactérie particulièrement agressive, mais surtout hautement contagieuse, qui s'attaque au couvain des abeilles mellifères. Son effet est clair : elle affaiblit les colonies avant que le signe ne soit pour principe visible.

Cette bactérie représente la troisième cause de mortalité au sein des colonies d'abeilles dites domestiques, derrière un acarien, mais également derrière le frelon asiatique, problématique que nous avons déjà abordée en Commission de l'agriculture.

Dans le cas qui nous intéresse, une zone de protection de trois kilomètres a été établie à proximité du rucher et des mesures strictes ont été imposées, notamment la destruction des colonies atteintes, l'interdiction de transport des abeilles, mais également l'interdiction de matériel apicole. Il est à noter

également qu'une indemnisation de 125 euros est prévue par colonie détruite.

Pouvez-vous nous en dire plus sur différents éléments, notamment l'état d'avancement de cette contagion ? D'autres foyers ont-ils été détectés à proximité ou en Région wallonne ?

Des actions d'information, mais également de sensibilisation, sont-elles prévues ou ont-elles été réalisées auprès des agriculteurs ?

Enfin, quelle est votre vision à long terme de la gestion de cette bactérie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, en effet, cette maladie est une bactérie, dont les abeilles ouvrières sont porteuses et qui vont contaminer les larves. C'est induit par un phénomène d'essaimage, le fait qu'il y ait des voyages d'une ruche à l'autre.

Il y a actuellement un cas détecté et, lorsqu'un cas est détecté, il doit être déclaré de manière obligatoire à l'AFSCA. Une zone de protection de trois kilomètres est mise en place et toutes les ruches présentes dans ce rayon sont testées.

En effet, l'antibiothérapie est interdite – pas de traitement curatif – et donc malheureusement, c'est une destruction des colonies qui est réalisée en cas de contamination avérée et une désinfection des ruches. En effet, une indemnisation est possible si la colonie est détruite et si l'apiculteur est bien enregistré à l'AFSCA. Une série de mesures prophylactiques peuvent être réalisées comme une désinfection du matériel apicole de manière préventive, mais aussi toute une procédure de suivi sanitaire par un vétérinaire expert en apiculture. Pour le reste, cela ressort de l'AFSCA. C'est donc plutôt au niveau fédéral que des informations peuvent être obtenues.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments de réponse. Il importe d'accompagner ce secteur de l'apiculture dans le cadre des pressions qui s'exercent sur les ruchers actuellement. Nous avons déjà débattu de cette thématique, et principalement de l'impact du frelon asiatique sur les ruches en Région wallonne. Je vous remercie pour le suivi que vous accordez à cette problématique.

M. le Président. – Merci, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Ministres.

Comme convenu, nous suspendons nos travaux de manière à ce que la Commission des affaires générales

puisse procéder à l'examen de la motion en conflit d'intérêts déposée par le groupe Ecolo. Cette Commission des affaires générales se réunit en salle 5.

Comme prévu, les deux autres commissions qui n'ont pas terminé leurs travaux du matin les poursuivront, si elles le veulent bien, dans les locaux de ce matin.

Dès que la Commission des affaires générales aura terminé ses travaux, nous reprendrons la séance plénière. Au besoin, les deux commissions clôtureront leurs travaux à l'issue des votes de la séance plénière.

Merci à chacune et à chacun et à tout à l'heure.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 37 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 18 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi-programme, déposé à la Chambre des représentants le 27 mai 2025, et plus particulièrement son Titre 5, déposée par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 269 (2024-2025) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi-programme, déposé à la Chambre des représentants le 27 mai 2025, et plus particulièrement son Titre 5, déposée par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 269 (2024-2025) N° 1).

Conformément à l'article 119 du règlement, cette proposition de motion bénéficie de l'urgence.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale.

Je souhaite remercier les services du greffe, ainsi que M. Resinelli pour le rapport qui a été dressé.

La parole est à M. Resinelli, pour un rapport verbal.

M. Loris Resinelli, Rapporteur. – Avant toute chose chose, j'aimerais m'associer à vos remerciements quant à la rédaction de ce rapport par les services du greffe.

Votre Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal a examiné la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi-programme, déposé à la Chambre des représentants le 27 mai 2025, et plus particulièrement son Titre 5, déposée par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 269 (2024-2025) – N° 1).

Concernant la procédure, en date du 6 juin 2025, Mme Linard et M. Hazée ont déposé une proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi-programme, déposé à la Chambre des représentants le 27 mai 2025, et plus particulièrement son Titre 5, déposée par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 269 (2024-2025) – N° 1).

Elle a été prise en considération et envoyée en Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, le 11 juin 2025.

En application de l'article 119.1 du règlement, toute proposition de motion invitant le Parlement à déclarer qu'il estime qu'il peut être gravement lésé par une proposition ou un projet de loi ou de décret déposé devant une autre assemblée bénéficie de la procédure d'urgence, dès que le président du Parlement s'est prononcé sur sa recevabilité.

La proposition de motion a été examinée lors de la réunion de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal du 11 juin 2025.

En application de l'article 119.3 du règlement, la commission saisie de la proposition fait rapport à l'assemblée dans les plus brefs délais.

Concernant l'exposé de M. Hazée et de Mme Linard, auteurs de la proposition de motion, M. Hazée déclare que la procédure exceptionnelle mise en œuvre concerne un projet qui aura des effets également exceptionnels, puisque à l'échelon fédéral, la Chambre des représentants examine un projet de loi-programme dont une disposition relative à l'emploi prévoit finalement l'exclusion du chômage de 185 000 personnes environ, soit 85 000 de plus que les chiffres initialement annoncés.

Il indique que son souhait eût été de convaincre les commissaires que la réforme est mauvaise, car elle est, de son point de vue :

- socialement brutale, avec une logique de transfert et non de solution ;
- inefficace, parce que les études démontrent qu'une politique d'exclusion ne favorise pas un retour durable à l'emploi ;

- discriminante, puisqu'elle frappera de plein fouet les demandeurs d'emploi peu qualifiés, souvent âgés ou malades, ou victimes de discriminations.

Il précise néanmoins qu'il ne s'efforcera pas de convaincre les commissaires sur ces éléments, puisque cette réforme doit être examinée au niveau fédéral et non au sein du Parlement de Wallonie.

Cependant, le rôle du Parlement de Wallonie est de veiller aux intérêts de la Wallonie. La volonté des auteurs est donc de défendre les intérêts de la Région, qui sont profondément lésés par la réforme. En effet, la réforme est proportionnellement beaucoup plus impactante pour la Wallonie que pour les autres régions, en raison des mesures dessinées au niveau fédéral.

Il insiste sur le fait que l'objectif poursuivi est la mise en place d'une réelle concertation, qui puisse aboutir à une clarification et à des garanties avant l'adoption d'une telle réforme, qu'il s'agisse des articulations avec les politiques régionales en matière d'accompagnement ou de formation, par exemple, ou des articulations avec l'organisation au sein des CPAS, qui accueilleront une partie des personnes exclues.

Il lui semble qu'en l'état, cette préparation n'est manifestement pas aboutie et il pense qu'il serait irresponsable de laisser les choses avancer sans régler préalablement ces enjeux.

Il fait remarquer que, sur les 184 463 personnes exclues projetées, selon les chiffres officiels, la Wallonie en concentrerait 85 350, soit 46,27 % du total national. Pour référence, la Wallonie compte 32 % de la population. Ce déséquilibre manifeste confirme un impact structurellement défavorable à la Wallonie, puisque, comme Bruxelles, elle concentre une part importante des exclusions du fait de son taux de chômage plus élevé et que la part des personnes dépendantes du chômage pour compléter des revenus discontinus est aussi plus élevée. Il mentionne à cet égard les travailleurs intérimaires, le travail à temps partiel contraint, ce qui aboutit au fait que bon nombre de personnes n'auront pas accompli suffisamment de travail dans les conditions prévues par la législation fédérale, selon le nouveau régime envisagé.

Il souligne que de nombreuses communes wallonnes seront particulièrement impactées en proportion de leur population active. Certaines d'entre elles affichent des taux de perte d'emploi supérieurs à 6 % de leur population active.

Il cite aussi, à titre d'exemple, le nombre de personnes exclues dans certaines communes de la région namuroise :

- 167 personnes pour Viroinval ;
- 348 pour Ciney ;
- 359 pour Couvin ;
- 422 pour Gembloux.

Il indique que, contrairement à des raccourcis qui ont été faits en Commission du budget, les 85 000 personnes n'iront pas au CPAS, car il ne s'agit pas de mêler deux réalités. Sur ce point, plusieurs projections et études de l'Université de Bruxelles, de l'ONEM et de la Fédération des CPAS ont déjà estimé qu'environ un tiers seulement de ces personnes retrouveront du travail, mais rien ne garantit que cela se fera dans des conditions permettant, en cas d'échec, de retrouver le droit aux allocations de chômage. Un tiers des personnes se retrouveraient aux CPAS et l'autre tiers « disparaîtrait des radars ».

Il lui semble clair qu'un véritable tsunami se prépare. Or, aucune discussion sérieuse n'a permis d'aboutir à une clarification et à des garanties concernant les impacts dans les compétences régionales, que ce soit sur l'insertion, les CPAS, l'accompagnement ou les finances locales.

Il fait observer que la Cour des comptes a mis en exergue l'absence de concertation, en particulier au niveau des pouvoirs locaux.

Il s'agit donc d'un transfert massif de charges vers les CPAS qui est programmé. Il en découle que la Wallonie et les communes devront assumer les conséquences sociales, humaines et budgétaires de la réforme fédérale, alors même que les CPAS sont déjà sous tension et qu'ils seront fragilisés par cette augmentation prévisible du nombre de personnes sans revenus.

Il y voit une mise sous pression des services locaux d'aide et d'accompagnement, déjà saturés dans un grand nombre d'entités, et par des mécanismes de soutien qui ne sont aujourd'hui pas définis pour ce qui concerne les personnes qui arriveront, avec un impact direct pour les finances communales, déjà fragilisées.

Sur la base des chiffres de la Fédération des CPAS, et de l'estimation fédérale de 185 000 chômeurs de longue durée, en Belgique, plus de 29 000 personnes en Wallonie devraient solliciter une aide sociale, ce qui nécessiterait la mobilisation d'un montant financier de 140 millions d'euros environ, alors que le Gouvernement fédéral n'a prévu que 50 millions d'euros pour l'ensemble du pays.

Il ne tient pas compte des coûts d'accompagnement, de personnel, d'infrastructures par rapport à ce changement, sachant que chaque demande, qu'elle soit acceptée ou refusée, suppose bien sûr une instruction complète avec une enquête sociale et mobilise un personnel déjà sous tension.

Cela signifie aussi qu'un certain nombre de personnes, notamment parmi celles exclues qui ne rempliraient pas les conditions pour un revenu d'intégration, pourraient également gonfler le nombre de personnes qui demandent des aides sociales. Cette demande devra donc vraisemblablement exploser, sur

fonds propres et sans perspective de renfort en personnel.

Il ajoute à ces difficultés la pénurie de personnel qui a été identifiée par la Fédération des CPAS, et le temps nécessaire pour procéder à des recrutements. Ces enjeux justifient qu'une concertation puisse être menée et qu'une clarification et des garanties de financement soient apportées avant la mise en œuvre de la réforme.

Mme Linard partage l'idée que les intérêts de la Wallonie sont aussi mis à mal en ce qui concerne les dispositifs de formation et d'accompagnement. Elle estime que cette réforme menace fortement les chercheurs et chercheuses d'emploi qui sont inscrits ou qui s'inscriront dans des parcours de formation, car ces personnes suivent des formations qui durent parfois plusieurs années. Ce sont des formations importantes, qui permettent d'exercer des métiers en pénurie. Ces personnes ne pourraient plus suivre leur formation, puisqu'elles ne pourraient plus avoir les moyens de vivre avec des allocations qui leur permettent de se mettre à jour pour remplir tous ces métiers dont la Wallonie a besoin. Seuls les métiers de la santé seraient immunisés.

Cela signifie, selon elle, qu'un nombre important de métiers réputés en pénurie, à valeur purement économique, ne pourront plus être remplis par des personnes formées correctement.

Elle fait remarquer que, selon les chiffres de l'ONEM de fin décembre 2024, il y avait 32 514 demandeurs ou demandeuses d'emploi sous le statut de chômeur complet indemnisé qui bénéficiaient d'une dispense parce qu'ils étaient dans une formation professionnelle ou en reprise d'études. Parmi ces personnes, 15 308 concernaient la Wallonie, soit bien plus qu'à Bruxelles et en Flandre.

Elle ajoute que, parmi ces 32 514 personnes, 11 346 se formaient dans des métiers en pénurie, dont 3 739 en Wallonie. Cela montre bien que toutes ces personnes, aujourd'hui inscrites dans un parcours de formation, dans certaines études pour entrer sur le marché de l'emploi ou pour y revenir, seront mises à mal par une réforme qui, en réalité, met à mal les intérêts de la Wallonie en plus des intérêts des Wallons et des Wallonnes.

Elle estime que cette réforme ne propose aucune alternative crédible d'activation de toutes les personnes qu'elle exclut du chômage, alors qu'il faudrait investir dans l'accompagnement personnalisé plutôt qu'imposer une limite temporelle rigide.

Enfin, elle attire l'attention sur le fait que, parmi tous ces travailleurs et travailleuses, il existe en Wallonie des travailleurs et des travailleuses sous statut ALE qui ne sont pas reconnus comme tels, puisqu'ils sont considérés comme bénéficiaires d'allocations de chômage ou du RIS. Elle rappelle que l'on en dénombre

aujourd'hui 5 565 en Wallonie, dont 40 % sont liés à des activités relatives à l'école. Ces personnes seront donc aussi exclues des allocations de chômage, avec un fort risque de ne pas pouvoir continuer à évoluer dans ce statut ALE.

Elle se demande donc comment les services rendus à la collectivité, comme par exemple les services dans les écoles d'accueil extrascolaires, pourront être préservés.

Elle conclut son intervention en indiquant qu'elle a l'impression que les intérêts de la Wallonie sont mis à mal par cette réforme.

Concernant la discussion générale, M. J.-P. Bastin indique que la proposition de motion en conflit d'intérêts à l'examen vise à retarder l'adoption d'une réforme qu'il qualifie de nécessaire et d'attendue par nombre de citoyens. Il estime que le véritable enjeu est de mieux accompagner les Wallons et les Wallonnes vers l'emploi et que le statu quo est révélateur de conservatisme et de manque de confiance à l'égard de la population.

Il indique que le chômage est une invention magnifique, spécialement dans une région post-industrielle, mais qu'un chômage à durée indéterminée ne constitue pas un modèle souhaitable. Il ajoute qu'il peut entretenir des inégalités au lieu de les supprimer, même avec des objectifs vertueux. L'orateur fait également remarquer que certains enfants n'ont pas eu la chance de voir leurs parents travailler.

En outre, il rappelle que la Belgique semble être le dernier État à maintenir un chômage illimité dans le temps en Europe. Il fait savoir que cette absence de limitation dans le temps a créé un piège à l'emploi.

Il poursuit en expliquant que la réforme proposée est également source d'opportunités notamment en modernisant l'assurance sociale et l'emploi. Il signale qu'il ne faut pas la réduire à la limitation dans le temps et qu'elle constitue une modernisation beaucoup plus large du chômage permettant de faciliter l'accès au droit de chômage et d'augmenter les montants d'allocation.

Il ajoute que la réforme contient une autre mesure réclamée par le groupe Les Engagés, à savoir la création d'un droit au rebond. Il juge que la vie professionnelle est moins linéaire qu'auparavant et qu'un changement professionnel est parfois souhaitable. Il explique qu'à l'heure actuelle il existe des situations qui enferment les employeurs et les employés. Il fait savoir que le droit au rebond permettrait de se réorienter professionnellement, et ce, sans perdre des droits. Cette mesure constitue donc une reconnaissance des carrières non linéaires et encourage les reconversions.

Il aborde ensuite la question de la démographie et de l'espérance de vie qui s'allonge. Il juge que cela fait peser un poids sur la charge des pensions. Il évoque également la question de la cohésion sociale. Il indique

ainsi que certains ont parfois l'impression que d'autres ne prennent pas leur part dans le travail, ce qui engendre des tensions dans la société. Il considère donc que l'existence d'un déséquilibre entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas met à mal l'ensemble de l'édifice. Il juge donc la réforme nécessaire pour assurer la soutenabilité du système de sécurité sociale.

Ensuite, il reconnaît que, pour les centres publics d'action sociale, les CPAS, la réforme constitue un défi immense et un nouveau métier. Toutefois, l'orateur y voit aussi une reconnaissance de la capacité des pouvoirs locaux à aider les bénéficiaires à trouver une formation ou un emploi.

Par ailleurs, il rappelle les propos tenus par M. le Ministre qui indiquait que c'est celui qui paie qui décide et qu'une compensation financière doit être octroyée aux bénéficiaires et aux CPAS.

Il indique que la formation politique Les Engagés a lutté pour obtenir cette compensation ainsi qu'un délai supplémentaire pour leur permettre de se préparer.

Au niveau de l'impact régional, il signale qu'un tiers des personnes retrouveront du travail, ce qui engendra des recettes supplémentaires via l'impôt des personnes physiques.

Ensuite, il explique que l'objectif est d'exclure le moins de chômeurs possible le 1^{er} janvier 2026, et ce, en les aidant à trouver un emploi ou une formation.

Au niveau du délai, il signale que la réforme est annoncée depuis la formation du Gouvernement fédéral et qu'elle est progressive. Il estime donc qu'il n'est pas nécessaire d'attendre plus longtemps et que ce serait un mauvais signal envoyé à la population. Il ajoute que la période de transition peut être augmentée notamment dans le cas de formation dans les métiers en pénurie.

Il signale que le CPAS restera un filet de sécurité pour ceux qui n'arrivent pas à l'emploi ou qui n'ont pas les ressources nécessaires.

Il souligne que la majorité a obtenu le maintien de l'exonération de l'allocation de sauvegarde pour les personnes avec ou sans handicap reconnu mais non mobilisables, laquelle est illimitée dans le temps.

Il reconnaît que le changement peut susciter des interrogations et des craintes, mais que l'objectif est de mobiliser l'ensemble des énergies pour qu'un maximum de personnes puisse trouver un épanouissement au travail.

Il entend les critiques de la minorité qui considère que les chiffres ne coïncident pas entre emplois disponibles et personnes sans emploi et qu'il ne sera pas possible de remettre l'intégralité des personnes sans emploi au travail. Toutefois, l'orateur note qu'il est

actuellement difficile pour certains patrons de trouver du personnel motivé, ce qui est également un indicateur.

Il estime qu'il y a actuellement un déséquilibre manifeste dans la situation du marché du travail, notamment car des personnes au chômage n'ont pas les moyens de travailler, les conditions financières du travail n'étant pas suffisamment attractives. La différence trop faible entre les allocations de chômage et le salaire minimum, la nécessité d'avoir une voiture pour aller travailler à temps et à heure, la nécessité d'avoir une solution pour garder ses enfants, les frais d'habillement nécessaires pour commencer à travailler sont de nombreuses raisons qui freinent la mise à l'emploi.

Il indique qu'il faudra bien évidemment accompagner la remise à l'emploi des chômeurs et que cette remise à l'emploi ne doit pas être brutale. Il note qu'il faut également immuniser les personnes qui ne trouveront pas un emploi immédiatement.

Cependant, il considère qu'actuellement, les solutions mises en œuvre n'ont pas été efficaces et qu'aucune n'a eu d'impact profond sur la situation des chômeurs. Par ailleurs, jusqu'à présent, aucune réforme n'a été proposée qui permettrait de remettre à l'emploi un tiers des personnes sans emplois.

Il conteste le fait que cette réforme jetterait dans les bras du patronat des personnes qui devront accepter tout et n'importe quoi, rappelant que le patronat reste avant tout humain et que ce dernier a tout intérêt à disposer de ressources humaines épanouies.

Il note qu'il y aura toujours des difficultés dans le monde du travail relativement à la communication ou à des intérêts divergents entre patronat et travailleurs, mais il insiste sur le fait que la Wallonie doit se mettre en mouvement pour affronter le défi du chômage, en particulier parce que la situation actuelle n'est plus tenable financièrement et que les mesures prises précédemment ne fonctionnent pas.

M. Collignon indique qu'il ne partage pas les propos du précédent orateur.

Il signale être interpellé par la réforme proposée par la majorité, portée comme un trophée par cette dernière. Ainsi, il est étonné d'entendre qu'on prend certains pays en exemple, ceux qui pratiquent la limitation des allocations de chômage dans le temps, alors que, dans ces mêmes pays, le taux d'emploi n'est pas vraiment meilleur et que ce genre de mesure ne fonctionne donc pas.

Pour lui, rien n'est acquis quant au fait qu'un tiers des personnes seront remises à l'emploi. Ce n'est qu'une statistique énoncée par la Fédération des CPAS sur base de la dernière réforme, sans fondement scientifique.

Aux questions relatives à la satisfaction du taux d'emploi en Wallonie ou à la différence importante entre les métiers en pénurie et les personnes sans emploi, il reconnaît que personne ne peut en être satisfait, mais il considère néanmoins que les arguments présentés par le précédent orateur restent périphériques. En effet, il estime que la motion qui est déposée est relative à un conflit d'intérêts tout particulièrement, car il est question de défendre la Wallonie face à cette réforme.

Sur le fond de la mesure, il n'est pas certain de l'effet mathématique argué et il pense au contraire qu'il y aura un lissage des chiffres du chômage. Il souligne la problématique pour les travailleurs de plus de 55 ans, qui seront les premiers touchés.

Il indique que la réforme est linéaire et qu'il s'étonne d'entendre qu'on veut limiter le caractère brutal de celle-ci, reconnaissant de la sorte son caractère brutal.

Il signale qu'une paupérisation de la société va automatiquement survenir.

Les CPAS des communes, souffrant actuellement d'un manque de personnel et de certaines mesures de sous-financement de la part du Gouvernement, ne pourront réaliser ce que le FOREm n'a pas su accomplir, contrairement à ce que la majorité pense.

L'orateur a entendu qu'il a été question de compensations obtenues dans le cadre de la réforme. Reprenant les chiffres évoqués, il s'étonne du fait que le Fédéral réalise une économie de 1,4 milliard d'euros alors que la compensation obtenue pour la Région wallonne est de 50 millions.

Prenant l'exemple de la ville de Huy, où 674 personnes seront exclues du chômage sur 22 000 habitants, il remet en question le pouvoir de négociation de la majorité wallonne.

Il note que le débat ne porte pas sur le fond de la réforme, qui porte sur 184 000 personnes, mais plus particulièrement à 46,3 % pour la Wallonie et à 22,1 % pour Bruxelles, mais plutôt sur la répartition de l'impact de cette réforme.

Il souligne le transfert de charges du Fédéral vers les pouvoirs locaux et plus particulièrement la charge de 100 millions d'euros à minima, qui pèsera sur les CPAS.

Il demande à la majorité qu'elle réfléchisse désormais à l'intérêt de la Wallonie et, si elle ne souhaitait pas voter favorablement la motion déposée, qu'elle saisisse toutefois le Comité de concertation pour demander la clé de répartition qui sera appliquée. Étant donné que le choc budgétaire attendu est extrêmement important et que les villes et communes ne pourront le supporter, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs accompagnants.

Actuellement, en l'état des connaissances de l'orateur, il note qu'il n'y a ni moyen ni dispositif prévu, la majorité se contentant d'annoncer aux réformes du Fédéral.

Il rappelle que les CPAS vont devoir former des personnes sans emploi alors qu'ils ne disposent pas de la formation nécessaire pour mener cela à bien.

Pour l'ensemble de ces raisons, il indique être favorable à la motion déposée.

Mme Durenne affirme que la limitation des allocations de chômage dans le temps n'est ni une mauvaise réforme, ni une réforme brutale, mais un changement vers un mieux qui nécessite une adaptation. Elle rappelle que la Belgique est le seul pays de la zone euro à permettre un système de chômage illimité dans le temps, ce qui est dénoncé par la Commission européenne et par le Fonds monétaire international.

Ce dernier estime que la réduction de la durée des allocations de chômage encouragerait le retour sur le marché du travail.

La réforme fédérale du régime du chômage vise à faire de l'assurance chômage un instrument dynamique au service du retour à l'emploi en vue d'atteindre l'objectif fixé d'un taux d'emploi de 80 % en 2029.

Bien qu'il existe 233 000 chercheurs d'emploi en Wallonie, il y a lieu de constater de graves pénuries de main-d'œuvre et de nombreuses entreprises qui peinent à recruter. Il est permis d'en déduire qu'il y a de l'emploi. Cette mesure s'inscrit dans une modernisation globale du marché du travail afin de mieux faire coïncider les besoins des entreprises avec les compétences disponibles, notamment par le biais d'une réorientation professionnelle.

Cette limitation constitue en outre un incitant pour permettre à un plus grand nombre de chercheurs d'emploi de se tourner vers le marché du travail. L'emploi garantit une autonomie financière, un niveau de vie décent et une émancipation sociale ainsi qu'une protection contre la pauvreté.

Quant à l'impact sur les CPAS, le ministre Clarinval a consulté les Fédérations de CPAS et les ministres régionaux wallons concernés. La réforme a été modifiée en prenant en compte leurs avis et sera planifiée en trois étapes afin d'éviter un afflux et une surcharge administrative pour les CPAS.

Une enveloppe financière est également prévue dès l'année 2026 pour soutenir le travail en première ligne des CPAS.

Quant aux inégalités territoriales qui seraient aggravées, il convient de rappeler que le financement des communes tient compte du niveau socioéconomique de leurs habitants. La remise au travail est évaluée à un

tiers des personnes exclues du chômage, ce qui augmentera le taux d'activité, avec un impact positif pour les communes.

La limitation des allocations de chômage doit s'accompagner d'un suivi plus efficace et personnalisé des chercheurs d'emploi.

La Wallonie a un rôle à jouer, et personne ne sera laissé au bord du chemin. Il est prévu, pour ce faire, une réforme du FOREm, une optimisation du rôle des structures d'insertion socioprofessionnelle et une responsabilité des chercheurs d'emploi.

M. le Ministre Jeholet a présenté une feuille de route pour le FOREm, avec un accompagnement renforcé autour de six axes stratégiques.

En outre, il est également prévu de renforcer et de clarifier la formation professionnelle afin de mieux faire correspondre les compétences des personnes avec les besoins des entreprises.

Une réforme de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle est en cours. Il convient également de favoriser la formation en alternance qui a démontré d'excellents résultats en termes d'insertion.

La procédure en conflit d'intérêts vise à dénoncer les décisions prises par un autre niveau de pouvoir qui léseraient les intérêts de la Région. Or, en l'espèce, le report de charges s'effectuera sur les CPAS et les communes, et non pas sur la Région.

En conséquence, le groupe MR ne soutient pas cette motion, car il estime qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts ou atteinte directe aux finances régionales. Au contraire, la réforme constitue une opportunité que doivent saisir les travailleurs wallons.

M. Liradelfo observe que la réforme du chômage poursuit l'objectif de précariser le marché du travail ainsi que les travailleurs en poussant la population à accepter n'importe quel travail, et ce, à n'importe quelles conditions.

Il expose la situation de citoyens qui essaient de trouver un emploi, mais qui sont aujourd'hui enfermés dans un parcours délicat, devant par exemple accepter des missions de deux jours ou des contrats de trois semaines. Ces citoyens aux emplois précaires sont pointés du doigt comme s'ils ne travaillaient pas.

Le député insiste sur le fait que la réforme va toucher des personnes qui travaillent déjà, comme les travailleurs à temps partiel, et ceux dont les horaires sont jugés pas assez importants, ou encore les personnes de plus de 55 ans.

Selon lui, la réforme n'a pas pour but de mieux accompagner les citoyens comme certains le

soutiennent. Si cela avait été le cas, il aurait fallu renforcer les outils qui fonctionnent, tels que les cellules de reconversion. Il répète dès lors que le véritable objectif de la mesure est de sanctionner la population pour qu'elle accepte n'importe quel travail.

Il observe par ailleurs que le Gouvernement fédéral bloque les salaires et qu'il s'attaque aux primes de nuit, alors qu'il faudrait plaider au contraire pour des salaires plus élevés.

Par ailleurs, il estime que les CPAS ne peuvent pas faire mieux que le FOREm et met en exergue leur situation ainsi que celle des assistants sociaux. Il explique ensuite que la Wallonie se trouve dans une séquence où les communes n'ont jamais rencontré autant de difficultés et que ces dernières sont attaquées par la Région et le Fédéral.

Par rapport à l'espérance de vie, il explique que celle-ci est dépendante du travail effectué et que tous les citoyens ne vivent pas plus longtemps en bonne santé.

Il réfute également l'idée selon laquelle tout le monde peut changer de travail comme il l'entend et met en exergue les difficultés à trouver un emploi.

En conclusion, il indique que la réforme jette l'opprobre sur toute une partie de la population qui essaie de s'en sortir et que le groupe PTB va soutenir la proposition de motion à l'examen qui constitue, selon lui, une façon de faire barrage à une mesure qu'il qualifie de mauvaise.

M. Hazée rappelle que la question soulevée par la proposition de motion concerne l'intérêt de la Wallonie qui est préjudicié par rapport à des éléments de préparation qu'il juge peu clairs.

Par rapport au chômage à vie évoqué par M. Jean-Paul Bastin, qui ne concerne qu'une petite partie des 185 000 chômeurs concernés, ou au droit au rebond qui a largement été évoqué, il estime que ces considérations sont assez éloignées de l'intérêt de la Wallonie mis à mal par la réforme.

Par ailleurs, il signale que le cadre de la réforme n'est pas connu et que cela constitue le problème, notamment au niveau de la compensation octroyée aux CPAS.

En réponse à l'intervention de Mme Durenne quant à l'absence de préjudice de l'intérêt de la Région, il explique que les finances des CPAS sont liées aux finances communales qui sont elles-mêmes liées aux finances de la Région puisque c'est cette dernière qui intervient quand les finances communales rencontrent des difficultés. Il juge donc que l'argument n'est pas fondé.

Le commissaire indique vouloir interroger le Gouvernement et fait part de son étonnement par

rapport à l'absence de ce dernier en commission pour l'examen de la motion en projet. Il juge que c'est un mauvais signal par rapport à la discussion menée.

Ensuite, il cite les propos du responsable d'un CPAS namurois qui s'inquiète du flou entourant la réforme.

Il juge donc, compte tenu de l'impact différencié sur le territoire et du manque de précision de certains éléments de la réforme, que la Wallonie est largement préjudiciée. En conséquence, un délai de 60 jours est nécessaire pour obtenir des réponses aux questions, notamment relatives aux compensations des CPA, et donc des garanties, et ce, avant que le vote à la Chambre des représentants intervienne.

Mme Linard fait part de son étonnement par rapport au fait que la majorité ne perçoit pas que la Wallonie est préjudiciée encore plus que la Flandre par cette réforme. Elle estime donc important de discuter à nouveau la manière dont cette réforme doit se mettre en œuvre.

Elle poursuit en se demandant si le MR et les Engagés ont vu l'attaque contre la Wallonie que constitue cette réforme et s'ils ont laissé faire. La commissaire estime que, si tel est le cas, cela constituerait un abandon. S'ils ne l'ont pas vu, la commissaire indique que c'est l'opportunité de réagir pour la rendre plus juste et faire la clarté sur certains éléments qu'elle juge flous. Elle demande ainsi si quelqu'un en Wallonie peut expliquer le sort des ALE pour le futur ou si quelqu'un comprend que des personnes en formation seront exclues du chômage et donc d'aller vers l'emploi.

Enfin, au niveau de l'accompagnement, elle fait observer que rien n'est prévu et qu'il y a un report de charges vers les entités fédérées.

Elle constate, dans le même temps, une diminution de crédits des organismes actifs dans l'insertion professionnelle.

Elle fait part de son incompréhension par rapport à ceux qui se satisfont de la réforme telle que présentée.

M. Bastin souligne qu'à aucun moment il n'a fait de généralités, plus particulièrement au vu de la nature très sensible du sujet dont il est question.

Mme Linard estime que des généralités ont été tirées de cas particuliers et que la motion devrait être saisie comme une opportunité pour redéfinir les contours d'une réforme qui préjudicie la Wallonie.

M. Hazée souligne que l'absence du Gouvernement lors de ce débat sur la motion déposée est pour lui un signal clair.

Concernant les votes sur l'ensemble, par 6 voix contre 4 et par 5 voix contre 4, la Commission des affaires générales, du budget, des relations

internationales et du bien-être animal ne recommande pas l'adoption de la proposition de motion par l'assemblée plénière.

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

M. le Président. – Merci, Monsieur Resinelli, pour la communication de ce rapport, ainsi qu'aux services pour son élaboration.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je veux d'abord vous saluer, chacune et chacun, puis remercier les services dont nous connaissions déjà les talents de synthèse. Je souhaite remercier également M. Resinelli, dont nous connaissons moins bien les talents de lecture.

Nous avons ce projet de loi-programme, un programme d'exclusion du chômage : 185 000 personnes dans notre pays, 85 000 en Wallonie.

Nous pourrions ici développer les arguments quant à cette réforme brutale, injuste, inefficace. Nous ne le ferons pas. D'autres l'ont fait au Parlement fédéral. Nous nous concentrerons sur notre rôle, celui de faire respecter les intérêts de la Wallonie, de veiller aux intérêts de la Wallonie. Nous estimons que ce projet de loi-programme les préjudicie gravement.

Notre rôle est de sonner l'alerte, car les intérêts de la Wallonie sont mis à mal. Cette réforme a des impacts sur le territoire, proportionnellement beaucoup plus grands en Wallonie. Sur 185 000 personnes qui seront exclues du chômage, la Wallonie en concentrera plus de 85 000. C'est plus de 46 % pour une part de la population autour de 32 %.

Notre rôle est de sonner l'alerte par rapport à cette réforme qui demande une concertation approfondie, avec des solutions, avec une clarté, avec des garanties autant pour les politiques d'accompagnement et de formation, les politiques régionales, que pour l'organisation et les finances des CPAS qui accueilleront une partie importante des personnes exclues.

Si nous avons jugé nécessaire de déposer cette motion, c'est pour mettre cette question sur la table du Comité de concertation. C'est pour suspendre la discussion du projet de loi pour 60 jours. C'est pour permettre d'aboutir à des réponses sur ces enjeux.

Nous pensons que ce serait irresponsable d'avancer sans régler ces questions préalablement au vote par le Parlement fédéral de la loi que le Gouvernement Arizona propose. Ce sont les questions sans réponses pour les parcours de formation, y compris pour les métiers en pénurie en dehors de la santé, qui a été exonérée à partir du 1^{er} janvier 2026, ou encore pour les personnes qui travaillent dans le cadre des agences

locales pour l'emploi, par exemple. C'est aussi le tsunami qui se prépare et face auquel les CPAS seront en première ligne. Sur base des chiffres de la Fédération des CPAS, 34 % au moins devraient demander une aide sociale. C'est plus de 29 000 personnes dans notre Région. En ne comptant que le revenu d'intégration sociale, cela signifie un surcoût de plus de 140 millions d'euros pour les CPAS wallons.

On nous parle d'une compensation, qui aurait été promise par le pouvoir fédéral. Où est-elle ? Quelles lois sont discutées au Parlement fédéral à cet égard ? Il n'y en a pas. Lorsqu'on parle de chiffres, le ministre fédéral de l'Emploi a évoqué un montant de 50 millions d'euros pour le pays alors que, en ne comptant que l'impact pour les CPAS du revenu d'intégration sociale, on a déjà au-delà de 140 millions d'euros. Je passe les coûts de personnel, les coûts d'infrastructures, les coûts d'aides sociales complémentaires, sans compter la pénurie qui est déjà à l'œuvre dans un certain nombre de CPAS ou le temps pour recruter le personnel nécessaire.

En synthèse – le rapport est évidemment plus développé –, nous pensons que notre Parlement ne peut pas laisser le pouvoir fédéral appauvrir la Wallonie sans réagir. C'est le sens de cette motion qui vise à ouvrir un dialogue légitime, sérieux et nécessaire entre le pouvoir fédéral et les Régions – singulièrement entre le pouvoir fédéral et la Wallonie – et à recevoir, avant le vote de cette loi-programme, la clarté et les garanties absolument nécessaires, au risque d'un appauvrissement grave de notre Région.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voudrais m'associer aux remerciements de mon collègue, M. Hazée, à l'égard des services du Parlement pour leur diligence ainsi que du rapporteur dont je ne doutais absolument pas des talents d'orateur.

Nous considérons au groupe MR que les réformes du Gouvernement Arizona et du Gouvernement Azur constituent un moment historique. Au niveau du Gouvernement Arizona, plus de 200 mesures sont sur la table pour mettre en place une politique de l'emploi ambitieuse. Parmi ces 200 mesures, celle qui nous préoccupe aujourd'hui, à savoir la limitation des allocations de chômage dans le temps. Couplées aux réformes portées par le Gouvernement wallon, elles vont véritablement avoir un impact sur le taux d'emploi.

Monsieur Collignon, vous avez dit que vous n'étiez pas satisfait du taux d'emploi. Ces mesures vont véritablement faire en sorte que nous puissions atteindre notre objectif de 80 % de taux d'emploi.

Je voudrais rappeler trois éléments importants.

Premièrement, la limitation des allocations de chômage n'est pas une mesure punitive, mais, au contraire, un levier de dynamisation du marché du

travail. Elle permet de garantir une protection sociale forte et soutenable, tout en encourageant l'insertion professionnelle dans un pays où trop d'emplois restent vacants et où le chômage de longue durée reste un fléau.

Pour rappel, cette mesure s'appliquera d'abord aux chômeurs depuis plus de 20 ans. Cela concerne environ 25 000 personnes financées par les contribuables. Non, cette mesure n'est pas un trophée. Pour rappel, un emploi créé, c'est un citoyen qui contribue au financement de notre pays, de nos hôpitaux, de nos pensions et d'une sécurité sociale forte. Remettre un chercheur d'emploi au travail, c'est plus de solidarité pour ceux qui en ont besoin.

Deuxièmement, le système belge reste malgré tout l'un des plus généreux d'Europe. Comme nous l'avons rappelé en commission, nos voisins français limitent leurs allocations à 18 mois pour les moins de 53 ans et l'Allemagne à 12 mois.

Nous sommes dans un véritable changement de modèle. Au niveau des allocations, n'oublions pas que l'indemnisation initiale sera plus élevée qu'auparavant, mais dégressive plus rapidement pour encourager le retour au travail. Bien évidemment, cette mesure est combinée à un accompagnement renforcé vers l'emploi, qui est du ressort de la Wallonie et qui est porté par le ministre Jeholet. Ma collègue, Véronique Durenne, qui est intervenue en commission, a fait largement allusion à cette réforme, comme elle a aussi évoqué les concertations du ministre fédéral de l'Emploi, M. Clarinval, avec les CPAS.

Qu'est-ce que ce changement de modèle ? C'est le passage d'un accompagnement administratif et formaté de l'ancien FOREm vers un accompagnement plus dynamique et plus personnalisé, avec un contact plus direct et de proximité, s'inspirant notamment de l'expérience danoise et des pays scandinaves.

Troisièmement, contrairement à ce qui a été évoqué par certains collègues, cette réforme ne remet pas en cause la protection des plus fragiles. Les personnes de plus de 55 ans ayant une carrière suffisante continueront à bénéficier d'une indemnisation adaptée et les travailleurs en situation de handicap seront orientés vers des dispositifs spécifiques au sein de l'économie sociale. Il ne s'agit donc pas d'une réduction des droits à l'aveugle, mais d'une adaptation intelligente et ciblée.

Nous considérons que la Wallonie n'est pas abandonnée, comme cela a été dit en commission, et que ses intérêts ne sont pas lésés. Le groupe MR ne pourra donc pas apporter son soutien à la motion.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je remercie à mon tour les services d'avoir dressé le rapport ainsi que le rapporteur, M. Resinelli, pour la lecture qui en a été

faite et qui me semble parfaitement correspondre à la teneur de nos débats.

Mon but n'est ni de refaire ici les débats qui ont eu lieu en commission ni même d'aborder le fond de la réforme, comme cela vient d'être fait. J'estime toujours que cette réforme n'améliorera pas significativement le taux d'emploi. J'ai entendu que l'on faisait allusion à la France. Après une petite recherche, le taux d'emploi en France est de 68 %. On est donc sensiblement dans les mêmes eaux.

C'est simplement la démonstration par l'absurde qu'une réforme punitive qui exclut n'est pas une réforme qui va porter les gens vers l'emploi. La démonstration est faite par différentes études, mais on ne se réconciliera pas sur cet aspect des choses et l'on aura encore l'occasion, même si ce n'est pas *prima facie* nos compétences, de débattre de cette réforme.

Ce qui m'importe aujourd'hui, ce sont les intérêts de notre Région. C'est l'impact d'une réforme qui, à mes yeux, est idéologique et qui, selon vous, est une réforme nécessaire et utile que vous attendiez depuis longtemps. Je n'ai pas de souci à avoir des vues sociétales différentes, mais ce qui m'importe est de connaître l'impact de cette réforme sur notre Région.

Nous sommes au moins d'accord sur l'impact des chiffres. On parle de 184 000 personnes exclues assez rapidement du chômage. En ce qui concerne le *trend* que vous avez obtenu, à savoir trois ou quatre mois de rabiote, je ne pense pas que ce soit une négociation qui restera dans les annales.

La réforme concerne, que vous le vouliez ou non, majoritairement les francophones : 46,3 % en Wallonie, soit plus de 85 350 personnes, et 22,1 % à Bruxelles, soit 40 765 personnes. Cela veut dire que la réforme consiste majoritairement à frapper les francophones.

La deuxième variable sur lequel nous sommes d'accord, et vous l'avez admis, c'est qu'il y aura un impact sur les CPAS que ceux-ci ont chiffré à minima à 100 millions d'euros.

Tout à l'heure, on a cité mon prédécesseur, le ministre Desquesnes, qui dit : « Qui paie décide ». Fort bien, mais vous savez que les revenus d'intégration sont payés à 40 % par les pouvoirs locaux. Cela veut dire que, si l'on raisonne comme cela, dans la motion de conflit d'intérêts, les pouvoirs locaux auraient la possibilité de s'exprimer. Or, ce n'est pas le cas.

Aujourd'hui, la patate chaude est renvoyée aux pouvoirs locaux, qui sont malheureusement maltraités – là, ce n'est pas le Fédéral qui a décidé – par votre Gouvernement depuis seulement 11 mois, avec la non-indexation des points APE et les différentes mesures qui font en sorte que les pouvoirs locaux se porteront beaucoup moins bien demain qu'hier. Ils devront

assumer majoritairement, pour ce qui concerne la Wallonie, cette réforme.

On veut nous faire croire que les assistants sociaux, qui ont beaucoup de temps, qui sont dans les villes et les CPAS sous tension, qui sont astreints à beaucoup de travail, qu'ils auraient la possibilité d'activer les personnes qui se présentent devant eux et qu'ils feraient beaucoup mieux que le FOREm.

Là où je pense que la motion est pertinente, c'est qu'elle démontre plusieurs choses. Elle démontre d'abord que, manifestement, les intérêts de la Région, à travers ses pouvoirs locaux sont massivement concernés. Pour les compensations, on n'a pas beaucoup de réponses : 50 millions de compensations quand l'État fédéral va faire 1,4 milliard d'économies. C'est 5,5 %, c'est dérisoire. Cette compensation n'en est pas une. Cinquante millions dont on ne sait même pas la façon dont ils seront répartis. Seront-ils répartis suivant un critère de population, de personnes exclues ? Seront-ils répartis suivant un ratio de la population de chômeurs ? On n'en sait rien du tout. Tout ce que l'on sait, c'est que 50 millions, c'est une peau de chagrin. Cela n'aidera personne.

Grosso modo, nous vous demandons de préserver les intérêts des Wallonnes et des Wallons. Trouver les chemins qui vous conviennent pour faire en sorte qu'il y ait plus de stimulation, plus d'économies en Wallonie et que l'on puisse rapprocher ceux qui sont très loin de l'emploi pour qu'ils retrouvent un emploi, c'est l'objectif commun. La méthode pour y arriver est une méthode qui va paupériser la Wallonie, qui va mettre encore plus en difficulté les différents pouvoirs locaux, qui ne sont pas au bout de leurs peines, puisqu'une réforme fiscale est également annoncée. J'entendais que les personnes remises au travail vont payer des impôts et ainsi ramener des deniers publics en recettes. C'est faux, puisqu'une réforme fiscale est annoncée et son impact – ce n'est pas moi qui parle, c'est le ministre-président – impacte la Wallonie à hauteur de 270 millions d'euros.

Nous venons de passer en commission les différents ajustements budgétaires. Je n'ai pas vu de réforme qui accompagne, de moyens dont votre Gouvernement se dote pour accompagner.

Vous faites simplement confiance à une réforme dogmatique, symbolique à vos yeux, et vous espérez qu'il y ait un effet retour mathématique sans accompagner. C'est très mal connaître la matière. Les pouvoirs locaux vont être extrêmement en difficulté, les CPAS en particulier. Vous ne prenez pas la mesure de la réforme, de l'impact de cette réforme en Wallonie.

Je m'attendais à ce que l'on ait des réformes qui accompagnent par ce Gouvernement. Il n'y a rien, il n'y a pas de réforme accompagnante. La seule réforme que vous avez faite, c'est de retirer les 20 millions d'euros

que le Gouvernement donnait pour faire en sorte d'avoir des assistants sociaux complémentaires. Bonne chance pour en retrouver, puisque le marché est assez compliqué.

Vous privez non seulement les CPAS d'effectifs – 200 équivalents temps plein, ce n'est pas rien –, vous reconnaissez qu'ils vont avoir plus de difficultés, mais vous leur demandez de faire plus avec moins. Cette recette, au-delà d'être une phrase qui est un slogan, ce slogan va se retrouver dans des chiffres qui vous seront désagréables, comme c'est le cas par un article aujourd'hui sur votre réforme des droits d'enregistrement qui manifestement se dirige vers un flop total, vous aurez la désagréable surprise d'avoir appauvri les Wallons et les Wallonnes, d'avoir fait en sorte que les villes et les communes soient de plus en plus en difficulté. Puis, vous direz : « Les communes sont gérées par des gens de gauche. Ils doivent augmenter les impôts. » Le citoyen, la classe moyenne, que vous prétendez défendre, seront également concernés par votre réforme aveugle, brutale, venue du Nord, à laquelle vous souscrivez de manière anodine, presque en vous glorifiant d'un trophée qui appauvrit notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je ne vais pas faire de redite par rapport à ce qui s'est déroulé en commission, il y a quelques minutes.

Je commence par saluer l'efficacité des services et sa rapidité pour faire ce procès-verbal, et remercier mon excellent collègue, Loris Resinelli, qui a pu allier rapidité dans l'expression, audibilité des différents propos et encore pouvoir en rajouter une expression.

L'exercice n'était pas simple et il a pu tenir dans 20 minutes nos différents propos dans cette Commission.

Dans les différents éléments apparus dans cette Commission, par rapport aux objectifs mêmes de cette motion... Je remercie M. Liradelfo qui a dit que le PTB veut la soutenir parce qu'il veut faire barrage par rapport à une décision qui vient du Parlement fédéral. Nous ne pouvons pas être d'accord par rapport à cette proposition de reporter cette décision et de gagner du temps. Le temps est nécessaire, utile.

Tout le monde a pu s'accorder sur le fait que le taux d'emploi était trop faible en Belgique en général, en Wallonie en particulier. De fait, il y a une ambition, une volonté de rendre ce marché plus agile, plus dynamique, et de ne pas se dire que le chômage est une fatalité pour un certain nombre de personnes.

Si de fait – je le pense aussi –, des personnes sont dans une situation de ne pas être employables, peut-être que ce n'est pas dans la catégorie du chômage qu'elles doivent se retrouver, mais dans une autre catégorie par

rapport à d'autres dispositions. Il n'est pas question d'être exclus et lâchés, mais d'être dans un autre dispositif qui s'appelle le RIS.

Monsieur Collignon, il y a lieu de s'assurer, de s'inquiéter que le financement soit assuré par rapport à cela. Non seulement nous avons eu des expressions de la part des ministres fédéraux, nous avons eu également l'expression de la part du ministre des Pouvoirs locaux, nous signalant qu'il y aurait des compensations dès 2025, et plus profondément à partir de 2026. L'objectif est que les compensations en termes de revenu d'intégration sociale à charge des CPAS et les surcoûts liés à l'encadrement par les différentes équipes dans les CPAS puissent être compensés par le niveau fédéral. Non, le FOREm ne va pas disparaître du jour au lendemain. Des réformes ont été annoncées, structurantes et travaillées, plus en amont, plus en étroite collaboration avec les CPAS.

Depuis le covid, j'ai la faiblesse de croire que la subsidiarité, la proximité et être au plus près des personnes, avec l'agilité des communes et des CPAS, c'est potentiellement un plus pour l'ensemble de nos demandeurs d'emploi. Je ne dis pas que c'est neutre, je ne dis pas que c'est un défi. Je ne dis pas que l'ensemble de nos 252 ou 261 communes de Wallonie vont répondre de la même manière. Certaines ont sans doute des défis plus importants que d'autres.

Il y a là plus une opportunité qu'une menace. En plus, il y a cette compensation financière. Cela me semble être particulièrement important, puisque nous partageons tous l'objectif : qu'il y ait plus de personnes qui puissent retrouver un emploi, être sur le chemin de l'emploi. Plus le temps passe, plus on est éloigné de l'emploi et plus c'est difficile d'en retrouver. L'objectif est d'avoir cette plus grande agilité et de rapprocher les personnes.

Je me permets d'insister sur une disposition par rapport à ce dispositif qui est le droit au rebond. Cela paraît peut-être anodin, mais se dire que dorénavant les personnes pourront quitter leur emploi, suivre une formation sans perdre pour autant l'ensemble de leurs droits ; se dire que oui, en 2025, en 2026, on peut avoir une carrière qui n'est plus aussi linéaire. Les entreprises ont un cycle de vie – la technologie est ainsi faite – qu'il y a beaucoup plus de sinusoïdales. Certaines vont très vite, puis peuvent descendre tout aussi vite. On doit apprendre à travailler durant l'ensemble de sa carrière sur différents emplois et avoir cette linéarité.

Cela change par rapport à des moments où l'on rentrait dans une entreprise et l'on espérait en sortir pensionné. Cette agilité, notre corps législatif doit s'y adapter. Ce défi n'est pas simplement fédéral, pas simplement régional, pas simplement les pouvoirs locaux, mais c'est l'ensemble des acteurs de la société qui pourront le relever.

En ce sens, cette mesure est plutôt une opportunité. Nous devons nous assurer que pour toute une catégorie de la population, il n'y ait pas cette brutalité, mais cet accompagnement, pour poursuivre ces objectifs.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo pour le groupe PTB.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je tiens aussi à remercier les services pour leur travail et à féliciter M. Resinelli. Ce n'est pas un exercice évident et je voulais vraiment aussi saluer le travail des services qui ont réussi à établir un rapport dans un court laps de temps.

Ici, on discute d'une motion qui est en conflit d'intérêts pour la Région wallonne. Mais, comme je l'ai dit en commission, si j'avais été dans une assemblée au Parlement flamand ou au Parlement bruxellois, j'aurais tenu le même raisonnement, parce que le fond, c'est que cette réforme est mauvaise. Cette réforme est même très mauvaise. Dans le rapport, on dit qu'elle est mauvaise, moi je dis qu'elle est très mauvaise.

Je pense d'abord qu'il y a de l'hypocrisie sur le fond et sur la forme. D'abord sur la forme. On a vu des partis qui ont mené campagne avec un discours qui disait que toute une partie de la population ne veut rien faire. C'est faux.

Certains partis ont dit aussi – et ce qu'ils tentent de faire croire aujourd'hui – c'est qu'il y a des partis qui se battent pour que les gens profitent, pour que les gens restent chez eux à ne rien « foutre ». Eux, ils défendent le travail. C'est faux également.

Il y a toute cette campagne de communication bien rodée qui amène en fait les gens à se battre entre eux et à taper sur les plus faibles, sur les personnes qui bénéficient d'allocations de chômage ou qui n'ont pas d'emploi stable.

Alors, j'aurais tenu ce raisonnement dans d'autres assemblées, parce que pour moi, cela ne nuit pas simplement à la Wallonie, cela nuit à l'ensemble de la classe travailleuse, l'ensemble des travailleurs de ce pays, puisqu'on sait que cette mesure, en fait, elle est non seulement idéologique, mais elle n'est pas que théorique. Elle a vraiment une implication et son but, c'est de précariser le marché du travail. Son but, c'est de pousser les gens à accepter n'importe quel travail.

Je l'ai dit tout à l'heure en séance plénière : derrière les chiffres que M. Clarinval a brandis fièrement, comme un trophée – il est content d'exclure les gens –, il y a des gens, des familles, des gens que l'on connaît tous. Il y a un voisin, il y a quelqu'un de la famille. Il faut arrêter de déshumaniser ces chiffres. Oui, derrière ce chiffre de 185 000, il y a des gens. Et parmi ces gens, il y en a qui travaillent. Il faut le rappeler. Il y a des gens qui bossent, mais évidemment, ils ont des emplois précaires, ils ont des horaires insuffisants que pour sortir

de ces chiffres du chômage. Oui, on se retrouve avec toute une série de personnes qui bossent et l'on est en train de dire qu'ils sont en train de ne rien faire.

Je l'ai rappelé en commission, je viens de la sidérurgie, j'ai perdu mon emploi en sidérurgie et ce n'est pas évident quand on vient d'une industrie sidérurgique qui a fermé ses portes de retrouver un boulot. Donc on est vraiment dans des parcours compliqués, où l'on a des jobs à la semaine, voire à la journée. Les intérimistes font des contrats à la journée et quand on est dans ce type de parcours, on reste dans les chiffres du chômage, on reste dans les chiffres de ceux qui soi-disant, ne bossent pas. Sauf qu'en fait on bosse et « on se fait crever ».

Cette mesure, elle est idéologique parce qu'elle attaque la classe travailleuse dans son ensemble, puisque évidemment, en poussant les gens dans la précarité, en poussant les gens à accepter n'importe quel boulot à n'importe quelles conditions, on fait pression sur les salaires. Donc en fait, il n'y a pas de question de modernité. C'est une vieille recette libérale.

On pousse tout le monde dehors. Évidemment, les salaires vont diminuer. Pour un Gouvernement qui dit défendre le travail, non, il défend le travail précaire. Voilà ce qui se passe parce qu'on est dans une séquence particulière. Le MR et les Engagés disent que cette mesure, en fait, c'est pour mieux accompagner. Mais depuis quand exclure les travailleurs avec ou sans emploi des allocations de chômage va-t-il créer un emploi ? C'est faux, cela ne crée aucun emploi. Cette mesure ne sert pas à accompagner : elle sert à pousser les gens à accepter n'importe quoi.

On est quand même dans une séquence particulière parce que le Gouvernement fédéral non seulement prend ce type de réforme qui va sanctionner toute une partie de travailleurs avec et sans emploi, mais en plus il prend des mesures comme limiter le salaire, donc bloquer les salaires. Il s'attaque aux gens qui travaillent la nuit en supprimant une partie de leur prime de nuit, et puis on pousse les gens vers le marché du travail en disant « il faut y aller, il faut y aller ». Les conditions de travail et les salaires diminuent.

On entend beaucoup parler de différentiel entre le chômage et le salaire. Le problème, c'est le salaire, qui n'est pas assez élevé.

M. Bastin a dit, tout à l'heure en commission, que l'on est éloigné du marché du travail si l'on n'a pas de voiture. Même les travailleurs qui ont un emploi n'ont pas assez d'argent pour se payer une voiture. C'est la réalité aujourd'hui du monde du travail.

Si l'on veut rapprocher les travailleurs du monde du travail, de l'emploi, il faut leur donner les conditions. Les taper dehors ne va pas leur donner de meilleures conditions pour la cause. Il faut augmenter les salaires,

il faut de meilleures conditions de travail. L'attractivité est aussi cela : de meilleures conditions de travail.

Le meilleur différentiel entre un emploi ou le chômage est que les salaires augmentent. Qu'est-ce qui peut pousser les gens à aller travailler ? Le meilleur différentiel est qu'il faut que les salaires augmentent, mais vos partis ne vont pas les augmenter, puisqu'ils sont en train de les bloquer au niveau fédéral.

On a appris que les plus de 55 ans allaient aussi être touchés par la mesure. C'est une promesse que le Gouvernement fédéral avait faite et qu'il n'a pas tenue. Je ne sais pas si l'on se rend bien compte de ce que c'est que d'être sur le marché du travail après 55 ans. Cela veut dire que l'on a déjà un parcours de vie. C'est compliqué, on est à un âge où les employeurs n'ont pas spécialement envie de nous embaucher. Il y a peut-être certains boulots où c'est facile de se retourner. Le droit au rebond, c'est facile, mais dans la vraie vie, tout le monde ne peut pas changer de boulot comme il change de chemise. C'est la réalité du monde du travail.

Il y a évidemment un impact sur la Région wallonne et sur les pouvoirs locaux. Cela a été appelé tout à l'heure, ce Gouvernement régional attaque les communes et les CPAS avec la non-indexation des points APE, avec d'autres mesures qui vont toucher fortement les communes. On sait à quel point les CPAS sont en train de crouler : ils manquent de moyens et on leur en enlève encore. Ici, on est en train de dire que l'on va mieux accompagner avec les CPAS, qui vont faire le boulot du FOREm. C'est se tromper complètement. C'est là qu'est toute l'hypocrisie. Comment pourrait-on faire mieux avec des CPAS qui sont au bord du gouffre ? Le Fédéral a donné 50 millions d'euros, rien du tout pour compenser ce qu'ils vont ramasser dans les communes.

Quand je dis que l'on va voter pour cette motion, il est évident que c'est une forme de barrage à cette mesure que je trouve absurde, inefficace, antisociale et qui va tirer les salaires de tous les travailleurs vers le bas. C'est la raison pour laquelle nous allons soutenir la motion d'Ecolo.

M. le Président. – Je me tourne vers le banc gouvernemental, je ne vois pas de demande de prise de parole, eu égard au débat antérieurement mené.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur la proposition de motion n° 269.

VOTES

M. le Président. – J'invite Mme Thoron et M. de Wasseige, Secrétaires, à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur les incertitudes planant sur l'avenir de la Fondation rurale de Wallonie (FRW) et sur son personnel par Mme Hanus, MM. Fontaine et Spies (Doc. 259 (2024-2025) N° 1) et par MM. Wahl et Huberty (Doc. 260 (2024-2025) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme la Ministre Dalcq sur les incertitudes planant sur l'avenir de la Fondation rurale de Wallonie (FRW) et sur son personnel.

La première motion motivée de Mme Hanus, MM. Fontaine et Spies a été imprimée et distribuée sous le document n° 259 (2024-2025) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Wahl et Huberty a été imprimée et distribuée sous le document n° 260 (2024-2025) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Wahl et Huberty.

La parole est à Mme Hanus, auteure principale du projet de motion motivée.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Chers collègues, Madame la Ministre, j'ai effectivement déposé une interpellation au sujet de la Fondation rurale de Wallonie et de la diminution de la dotation à cette fondation. En effet, des incertitudes planaient sur l'avenir de la fondation et sur l'ensemble de son personnel.

Madame la Ministre, vos réponses fournies il y a 15 jours sur le sujet dans le cadre de cette interpellation, et ce matin sur l'ajustement, sont incompréhensibles. Cela démontre une profonde méconnaissance de la réalité des programmes communaux de développement rural et du fonctionnement général de la Fondation rurale de Wallonie.

Pour un Gouvernement qui se disait proche de la ruralité, votre première action en tant que ministre de la Ruralité, c'est de saquer dans les budgets de la Fondation rurale de Wallonie. Cette coupe de 11 % à la Fondation rurale de Wallonie, nous vous l'avions déjà pointée en décembre dernier ; ici à l'ajustement, toujours pas de remise en cause de votre politique, Madame la Ministre. Vous parlez d'évaluation future, mais vous procédez dans le sens inverse. Vous saquez dans les budgets avant même d'avoir évalué. Vous êtes partie d'un a priori négatif sur la fondation et d'une méconnaissance des programmes communaux de

développement rural, et vous avez décidé de saquer dans la ruralité.

On pourrait sans doute améliorer les procédures, faire en sorte d'alléger administrativement ; au grand jamais nous ne vous aurions suivie sur une diminution des budgets pour la ruralité.

Une expertise du personnel de la Fondation rurale est à souligner pour l'ensemble des communes concernées. Des citoyens sont mobilisés depuis longtemps dans des projets concrets d'aménagement dans les villages, d'espaces de convivialité, de maisons de la ruralité et j'en passe. La ruralité mérite mieux que le mépris de votre politique.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl, auteur principal du projet de motion pure et simple.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Le débat a eu lieu il y a 15 jours, il a eu lieu encore ce matin et cet après-midi dans la commission compétente. Cela me permettra d'être très bref et de m'en référer aux réponses qui ont été données à plusieurs reprises par la ministre, en rappelant que, oui, tous les organismes wallons sont amenés à devoir faire des efforts dans le cadre de la restructuration budgétaire à laquelle nous sommes malheureusement tenus. C'est indiscutable.

La Fondation rurale de Wallonie est un organisme indépendant et je suis persuadé que, moyennant les suggestions qui ont été faites par la ministre elle-même, qui sont notamment de revoir avec les communes non pas les projets, mais leur finançabilité. Je l'ai dit à plusieurs reprises en commission : dans ma commune, alors que j'étais bourgmestre et encore maintenant, cela se poursuit, même si je ne suis plus mandataire communal, il y a des maisons de village qui se sont faites sur fonds propres avec des ouvriers communaux et qui ont permis parfois d'engager l'un ou l'autre employé complémentaire et d'avoir des réalisations à moindre coût.

La Fondation rurale de Wallonie est indispensable ; j'en étais membre du conseil d'administration pendant de nombreuses années. Donc elle me tient véritablement à cœur en tant que telle.

Néanmoins, il y a des pistes et les contacts entre la ministre et la Fondation rurale de Wallonie sont là, c'est indiscutable. Il convient que nous puissions trouver, dans le cadre global de mesures dont la majorité entend assumer le courage, nous allons effectivement devoir mener ces mesures.

Monsieur le Président, il me reste une minute, permettez-moi de dire ceci : si un des intervenants de l'opposition devait s'abstenir au moment du vote, je m'en réjouirais, parce que cela signifierait, indiscutablement et d'une manière indubitable, que j'aurais réussi à convaincre ce collègue et mettre en doute la pertinence de son vote. Soit elle vote pour la

motion d'origine et j'aurai échoué dans ma plaidoirie, soit cette personne s'abstient et ce sera pour moi une grande victoire.

(Applaudissements)

M. le Président. – Il n'est point besoin de réussir pour entreprendre, nous rappelle l'adage. Je voudrais rappeler que la question des abstentions, au moment des votes des motions, a été largement abordée en Conférence des présidents, comme elle l'avait d'ailleurs été en 2023, pour celles et ceux qui étaient déjà présents.

La parole est à M. Huberty, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. François Huberty (Les Engagés). – Chers collègues, nous convenons toutes et tous ici que les territoires ruraux doivent être pleinement pris en compte dans notre politique publique. Ces territoires ne sont pas l'arrière-cour de la Wallonie, ils en sont le cœur, en représentant plus de la moitié du territoire et 40 % de sa population.

Dans ce sens, les 5 millions d'euros supplémentaires, confirmés ce matin en Commission de l'agriculture par Mme la Ministre, vont dans la bonne direction. Ils traduisent une volonté politique claire de soutenir les communes rurales, souvent moins dotées, mais tout aussi ambitieuses.

Nous savons que le contexte budgétaire régional est contraint et que chaque acteur public est appelé à fournir des efforts afin de participer à la réduction du déficit public. La FRW, la Fondation rurale de Wallonie, a été appelée à contribuer à l'effort collectif. Comme la ministre a pu nous le présenter en Commission il y a 15 jours, mais encore ce matin, l'effort demandé est proportionné et il permet à cette institution, dont le travail de ses employés est à saluer une nouvelle fois – nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises – de poursuivre son action dynamique.

Néanmoins, il est impératif d'aller plus loin pour faire évoluer les pratiques, simplifier les procédures et accélérer la mise en œuvre des projets qui parfois prennent de nombreuses années. Le développement rural ne peut pas attendre. Nous comptons donc sur le Gouvernement et sa ministre afin de mener cette réforme, cette optimisation qui est nécessaire. Nous continuerons à apporter toute notre attention sur la ruralité qui fait partie de notre ADN chez Les Engagés. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – La Fondation rurale de Wallonie joue un rôle capital dans la politique de développement rural, mais la subvention régionale a diminué pour 2025. Madame la Ministre, vous avez confirmé cette diminution encore aujourd'hui à l'ajusté.

C'est incompréhensible, parce que la FRW accompagne de nombreux projets communaux qui mobilisent beaucoup de citoyens et d'associations, avec des processus de démocratie participative dans les commissions locales de développement rural, entre autres.

Au nom de l'assainissement, mais je dirais plutôt de l'austérité budgétaire, la FRW a moins de moyens, avec les conséquences que l'on peut craindre pour l'avenir des projets et l'emploi de la fondation. Au Gouvernement, vous confirmez que la rigueur budgétaire passe avant les projets locaux ; c'est encore un autre exemple de la façon dont le Gouvernement MR-Engagés fait porter les efforts par les communes. La demande du PS de revoir la dotation à la hausse et de présenter une vision globale de la ruralité est tout à fait légitime et nous allons la soutenir.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Il est vraiment regrettable que, pour cette thématique de la réduction des moyens accordés à la Fondation rurale de Wallonie, cette majorité propose simplement de passer à l'ordre du jour : circulez, il n'y a rien à voir. Cependant, on commence à avoir l'habitude avec cette majorité qui réduit les budgets avant de faire des évaluations annoncées. Par contre, notre groupe ne s'y fera pas, notre indignation restera intacte face à cette politique indigne.

Dans le cas de la Fondation rurale de Wallonie, c'est d'autant plus regrettable que celle-ci se fiait et faisait confiance à une convention-cadre conclue avec la Région wallonne et qui semble assurer les moyens convenus. Il n'en était rien.

De plus, on dit aujourd'hui, en Commission, aux acteurs d'être créatifs avec la réduction des moyens pour les plans communaux de développement rural, pour les parcs naturels, pour les moyens en danger, pour les contrats de rivière et j'en passe. La ruralité devient le parent pauvre de cette majorité des MR-Engagés.

M. le Président. – Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

Il est procédé au vote nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

40 membres répondent oui.

31 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne

(MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S'est abstenue :

Mme Mélissa Hanus (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

Mme Mélissa Hanus (PS). – J'aurais préféré que M. Wahl soit heureux pour un maintien des budgets pour la Fondation rurale de Wallonie. Cela aurait été sans doute plus pertinent. Je vous laisse cette victoire personnelle. Puisque votre plaidoirie et celle de la majorité ne m'ont pas convaincu, je prends ce temps de parole pour pouvoir répliquer.

Monsieur Wahl, vous avez mentionné des maisons de village qui pourraient être mises en place sur fonds propres. C'était tout l'intérêt des politiques de développement rural, à savoir venir en aide aux petites communes qui ont moins de moyens financiers et moins de moyens humains. Votre politique ne va véritablement rien changer pour ces petites communes qui connaissent des difficultés.

Au début, on a sincèrement cru que le regroupement des compétences ruralité et agriculture allait être un signal positif de complémentarité. Néanmoins, ce Gouvernement n'est décidément pas le Gouvernement des villes, mais pas non plus celui de la ruralité. Bravo !

**Proposition de motion
relative à un conflit d'intérêts concernant le
projet de loi-programme, déposé à la Chambre
des représentants le 27 mai 2025, et plus
particulièrement son Titre 5,
déposée par Mme Linard et M. Hazée
(Doc. 269 (2024-2025) N° 1)**

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi-programme, déposé à la Chambre des représentants le 27 mai 2025, et plus particulièrement son Titre 5, déposée par Mme Linard et M. Hazée (Doc. 269 (2024-2025) N° 1).

Cette proposition comportant, d'une part, des dispositions en rapport avec des compétences purement régionales et, d'autre part, des compétences dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, il sera procédé à un double vote.

Le premier vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Mauele, MM. Spies et Mockel.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

30 membres répondent oui.

39 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

Nous allons maintenant procéder au second vote, recueillant les suffrages de tous les membres de l'assemblée.

- Il est procédé au vote nominatif.

72 membres prennent part au vote.

32 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (PTB), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbre (PS), Jean-Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Céline Tellier (Ecolo), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR),

Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, la proposition de motion n'est pas adoptée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 16 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, PTB
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
M. Christophe Collignon, PS
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, PTB
Mme Véronique Durenne, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. François Huberty, Les Engagés
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation
Mme Anne Laffut, MR
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
M. Loris Resinelli, Rapporteur
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'en 2018)
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CO ₂	dioxyde de carbone
CODEF	Fédération multisectorielle d'employeurs du secteur associatif (Coordination et défense des services sociaux et culturels)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPDT	Conférence permanente du développement territorial
DEA	défibrillateur(s) externe(s) automatique(s)
DPR	Déclaration de politique régionale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRW	Fondation rurale de Wallonie
ONEM	Office national de l'emploi
PDLT	Plan de développement à long terme
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques)
RIS	revenu d'intégration sociale
SPI	Agence de développement territorial pour la Province de Liège (initialement : Service promotion initiatives, puis Agence de développement économique pour la Province de Liège)
Statbel	Office belge de statistique
UNIPSO	Union des entreprises à profit social - Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand)

ANNEXES**Liste des documents parlementaires**

1. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par M. J.-P. Bastin sur la pétition pour la défense du projet d'extension du tram liégeois vers Herstal et Seraing.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 261 (2024-2025) N° 1.
2. Rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal et de la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation par Mme Mauel et M. Maillen sur la visite conjointe de la Fabrique nationale (FN) de Herstal.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 265 (2024-2025) N° 1.
3. Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord-cadre entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Bruxelles le 29 mars 2023 (Doc. 268 (2024-2025) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Pétition relative à l'état de la RN56 (route d'Ath) sur le territoire de la commune de Jurbise	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
2. Pétition pour maintenir le projet Activation sur toute la Région wallonne pour accompagner vers et dans l'emploi et la formation des personnes en souffrance de santé mentale	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
3. Rapport des activités en matière de protection des eaux potabilisables et de mesures générales de protection des ressources en eau de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) pour l'année 2024	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
4. Pétition relative à l'augmentation de la taxe poubelle et la diminution de la collecte annuelle	
5. Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense – Rapport quadrimestriel couvrant la période allant du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2024	/
6. Motion exprimant la solidarité avec les travailleurs et les travailleuses impactés par la fermeture de Cora et appelant à la mise en place d'une politique de sauvegarde de l'emploi, adoptée par le Conseil communal de La Louvière le 22 avril 2025	
7. Avis 9841 du Conseil supérieur de la santé relatif à la vaccination contre le chikungunya	

Liste des arrêtés de reventilation et de transfert de crédits budgétaires

1. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 044, 045 et 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
2. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
3. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
4. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
5. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
6. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 056 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
7. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
8. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 056 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
9. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
10. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
11. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
12. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 031 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
13. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
14. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 092 et 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
15. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
16. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 060 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
17. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
18. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
19. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 056 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.

20. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 060 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
21. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 001, 096, 099, 101 et 113 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
22. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
23. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
24. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 001 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
25. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 062 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
26. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 022 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
27. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 029 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
28. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
29. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
30. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
31. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
32. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 001 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
33. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 001 et 091 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
34. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 057, 058 et 062 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
35. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 079 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
36. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
37. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 080 et 083 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
38. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 121 des divisions organiques 15 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.

39. Arrêté ministériel portant transfert de crédits au sein du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
40. Arrêté ministériel portant transfert de crédits au sein du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
41. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 007 et 009 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
42. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 078, 079 et 121 des divisions organiques 16 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
43. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 015, 024, 026, 031, 033, 085, 123 et 125 des divisions organiques 09, 10, 11 et 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
44. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 057 et 111 des divisions organiques 15 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
45. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 098 et 121 des divisions organiques 18 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
46. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 005 et 009 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
47. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 079 et 121 des divisions organiques 16 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
48. Arrêté ministériel portant transfert de crédits au sein du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
49. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 100 et 121 des divisions organiques 18 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
50. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
51. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 057 des divisions organiques 15 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
52. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 029 des divisions organiques 12 et 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
53. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 121 des divisions organiques 15 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
54. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 091, 120 et 121 des divisions organiques 17, 34 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
55. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 049 et 122 des divisions organiques 10 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
56. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 100 et 121 des divisions organiques 18 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.

57. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 080 et 081 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
58. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 100 et 121 des divisions organiques 18 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
59. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 024 et 121 des divisions organiques 10 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
60. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 096, 100 et 121 des divisions organiques 10 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
61. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 094 et 121 des divisions organiques 17 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
62. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 100, 114 et 121 des divisions organiques 18 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
63. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 092 et 109 des divisions organiques 17 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
64. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 079 et 122 des divisions organiques 10 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
65. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 026 et 122 des divisions organiques 10 et 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
66. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 092 et 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
67. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 056, 057 et 060 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
68. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 018 et 121 des divisions organiques 09 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
69. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 049 et 121 des divisions organiques 14 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
70. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 094 et 121 des divisions organiques 17 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
71. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001 et 029 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.
72. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 004 et 016 des divisions organiques 02 et 09 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2025.

Liste des notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 74 du rôle 8205 concernant la question préjudicielle relative à l'article 617, alinéa 1^{er}, du Code judiciaire, posée par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles.
2. Notification de l'arrêt n° 75 des rôles 8218, 8222, 8232, 8233, 8234 et 8235 concernant les recours en annulation :
 - du décret de la Communauté française du 7 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, introduits par Thibaut Saliez et autres, par l'ASBL « Collectif des Parents En Action de Liège » et autres et par l'ASBL « Innocence en danger Belgique » et autres ;
 - du décret de la Commission communautaire française du 20 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, introduits par l'ASBL « Collectif des Parents En Action de Liège » et autres et par l'ASBL « Innocence en danger Belgique » et autres ;
 - du décret de la Région wallonne du 28 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, introduits par l'ASBL « Collectif des Parents En Action de Liège » et autres et par l'ASBL « Innocence en danger Belgique » et autres.
3. Notification de l'arrêt n° 76 du rôle 8230 concernant la question préjudicielle relative à l'article 371 du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'applicable aux taxes communales en Région wallonne en vertu de l'article L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et à l'article 1385*undecies* du Code judiciaire, posée par le Tribunal de première instance de Liège, division de Liège.
4. Notification de l'arrêt n° 77 du rôle 8231 concernant la question préjudicielle relative à l'article 343, § 1^{er}, a), de l'ancien Code civil, posée par le tribunal de la famille du Tribunal de première instance d'Eupen.
5. Notification de l'arrêt n° 78 du rôle 8268 concernant le recours en annulation des articles 22, 23, 2^o, et 26 de la loi-programme du 22 décembre 2023, introduit par la SRL « DCGC ».
6. Notification de l'arrêt n° 79 du rôle 8272 concernant la question préjudicielle relative à l'article 4, § 3, alinéa 1^{er}, de la loi du 19 mars 2017 instituant un fonds budgétaire relatif à l'aide juridique de deuxième ligne, posée par le Tribunal de police de Louvain.
7. Notification de l'arrêt n° 80 du rôle 8346 concernant la question préjudicielle relative à l'article XX.194, alinéa 2, du Code de droit économique, posée par la Cour de cassation.

Tableau récapitulatif du nombre des questions écrites restées sans réponse à ce jour

Clôturé le vendredi 6 juin 2025 à 12:06:26

	Nombre de questions posées depuis le début de la législature	Nombre de questions restées sans réponse après 15 jours	%
M. Dolimont Adrien , Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal	204	3	1,47 %
M. Desquesnes François , Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux	782	2	0,26 %
M. Jeholet Pierre-Yves , Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation	259	4	1,54 %
M. Coppieters Yves , Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale	423	0	0,00 %
Mme Galant Jacqueline , Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives	87	1	1,15 %
Mme Lescrenier Valérie , Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance	136	0	0,00 %
Mme Neven Cécile , Ministre de l'Énergie, du plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports	198	0	0,00 %
Mme Dalcq Anne-Catherine , Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité	225	2	0,89 %
	2314	12	0,52 %